



angers Loire métropole

communauté d'agglomération

ensemble



Agenda 21

Plan d'actions 2006-2007



Agenda 21

Edito

Je souhaite sincèrement remercier toutes celles et tous ceux qui ont participé à l'élaboration de l'Agenda 21 d'Angers Loire Métropole, tout au long de l'année 2005.

La mobilisation et la participation sont au cœur même de la construction de ce document.

Je me réjouis tout particulièrement de l'importance de la mobilisation suscitée par cette démarche et de la richesse des propositions élaborées par toutes les parties prenantes. Notre plan d'actions 2006/2007 est une première étape, issue de nombreux échanges et de discussions passionnantes. Cette dynamique ne manquera pas de se poursuivre, afin d'élargir encore davantage le nombre de participants et de partenaires.

Le développement durable doit aussi se décliner en actions concrètes.

C'est ainsi que nous avons dégagé collectivement, à partir des objectifs du Projet d'agglomération, 40 actions. Nous avons réuni dans cette démarche globale à la fois des actions déjà engagées et d'autres qui débiteront dès cette année. Les unes traduisent l'ancrage du développement durable à Angers Loire Métropole, les autres démontrent notre volonté d'aller plus loin. Toutes devront être conduites avec le même objectif : consolider et développer nos partenariats avec les forces vives du territoire.

Enfin, avancer sur la voie du développement durable, c'est aussi évaluer nos actions.

C'est la raison pour laquelle nous nous engageons à synthétiser chaque année les résultats obtenus, dans le cadre d'un bilan. Cela nous permettra de mieux mesurer l'évolution de notre territoire et de continuer à élargir la mobilisation, avec pour objectif de construire un deuxième plan d'actions toujours plus ambitieux.

Dans cette perspective, je compte bien évidemment sur vous pour relever ensemble le défi de la mise en oeuvre des actions inscrites à notre Agenda 21 pour 2006 et 2007.

Gilles Mahé
Délégué de Angers Loire Métropole
En charge de l'Agenda 21



Le mot du Président

L'Agenda 21 du territoire d'Angers Loire Métropole se fonde sur le socle que représente le Projet d'agglomération 2015.

Ce Projet a été approuvé il y a trois ans à l'unanimité de notre assemblée et après un avis favorable du Conseil de Développement. Il avait comme fil conducteur le développement durable, qu'il s'agisse du développement économique, des déplacements ou encore de l'aménagement du territoire, dans un cadre de vie qui préserve l'environnement et une vie sociale de qualité.

Il est vrai qu'à Angers le développement durable est depuis longtemps intégré à l'ensemble de nos pratiques citoyennes et publiques. Ainsi, le développement durable irrigue déjà de multiples initiatives sur le territoire.

Un de nos principaux objectifs consiste à poursuivre et renforcer l'engagement de tous les acteurs : associations, entreprises, citoyens...

Angers Loire Métropole privilégie donc une approche pragmatique. Car pour être encore mieux partagé par tous et véritablement contribuer à améliorer la vie des habitants au quotidien, le développement durable doit se traduire en actions concrètes.

Je crois enfin, que ce lien privilégié entre les angevins et le développement durable constitue un atout considérable pour assurer le rayonnement de notre Métropole dans le concert des cités européennes du 21^{ème} siècle.

Jean-Claude Antonini
Président d'Angers Loire Métropole



Sommaire

Edito - Mot du Président	2 - 3
Pourquoi le développement durable ?	5
Le développement durable : quelle réalité pour Angers Loire Métropole ?	10
La contribution du Conseil de développement	18
Les axes de l'Agenda 21 d'Angers Loire Métropole	20
La stratégie développement durable	22
Le plan d'actions	34
Glossaire	83

40 Actions

- Favoriser les synergies entre les acteurs locaux en anticipant la norme DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) **p 35**
- Créer une Maison de l'Emploi **p 36**
- Faire connaître les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) et leurs initiatives **p 38**
- Renforcer les coopérations au sein de chaque filière locale entre les acteurs socio-économiques et la recherche .. **p 39**
- Intégrer les nouvelles exigences du développement durable dans les métiers de chacune des filières professionnelles **p 40**
- Soutenir la Maison de la création et de la transmission d'entreprises du bassin d'emplois d'Angers **p 41**
- Engager des coopérations entre les métropoles du Grand Ouest dans le cadre de l'Espace Métropolitain Loire Bretagne et du contrat métropolitain **p 42**
- Poursuivre le développement des clubs d'entrepreneurs animés par l'Agence de développement économique **p 43**
- Poursuivre la réflexion sur la stratégie et les outils fonciers de l'Agglomération et de ses partenaires privilégiés **p 44**
- Elaborer le programme local de l'habitat **p 46**
- Organiser une campagne de sensibilisation sur les enjeux de l'économie d'espace **p 48**
- Intégrer les approches environnementales de l'urbanisme dans tout projet d'aménagement **p 49**
- Etudier la problématique des déplacements dans les zones d'activités **p 50**
- Définir une stratégie locale qualité environnementale pour les équipements scolaires et l'habitat **p 51**
- Avec le tramway, restructurer le réseau de transports en commun dans sa globalité **p 52**
- Développer et harmoniser les plans vélos locaux dans le cadre du plan de déplacements urbains **p 54**
- Mettre en place une politique de prévention des déchets **p 56**
- Eduquer à la culture du risque **p 58**
- Inciter les collectivités, les industriels, les artisans et les commerçants à réaliser des diagnostics énergétiques **p 59**
- Engager les particuliers à maîtriser et réduire leurs consommations énergétiques **p 60**
- Développer les différentes filières locales d'énergies renouvelables **p 62**
- Valoriser les espaces naturels, notamment les Basses Vallées Angevines **p 63**
- Valoriser les itinéraires de randonnée **p 64**
- Valoriser les inventaires faunistiques et floristiques **p 65**
- Surveiller et améliorer la qualité des cours d'eau sur le territoire **p 66**
- Lancer le projet de centre de ressources d'information et de communication (CRIC) **p 67**
- Accompagner les communes dans la mise en place d'instance de consultation et favoriser les synergies entre ces différentes instances **p 68**
- Créer une cité internationale **p 69**
- Promouvoir et favoriser la découverte des métiers et des filières du territoire ... **p 70**
- Proposer des solutions adaptables aux besoins des personnes âgées en matière de logement et d'hébergement **p 71**
- Promouvoir les relations entre les générations **p 72**
- Favoriser le développement d'offres culturelles, sociales, associatives et sportives en direction des seniors **p 73**
- Mettre en place un plan de déplacements d'entreprise dans le cadre du plan de déplacements urbains **p 74**
- Sensibiliser les agents pour mettre en œuvre les gestes quotidiens exemplaires **p 75**
- Poursuivre les diagnostics énergétiques des bâtiments d'Angers Loire Métropole et mettre en œuvre un plan d'actions adapté **p 76**
- Mettre en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics **p 77**
- Généraliser les achats verts, éthiques et équitables dans la commande publique **p 78**
- Renforcer la coopération décentralisée avec Bamako, dans les principes de développement durable **p 80**
- Accompagner les communes de l'Agglomération pour la mise en œuvre et l'animation d'initiatives développement durable **p 81**
- Déployer un dispositif de suivi et d'évaluation **p 82**

L'Agenda 21 a été adopté à l'unanimité par le Conseil communautaire le 9 février 2006.

Auxilia, Acadie et Avant-Projet ont accompagné Angers Loire Métropole pour l'élaboration de l'Agenda 21.

Une évolution nécessaire

Un monde à la croisée des chemins

Réchauffement climatique*, aggravation de la pauvreté et des inégalités, épuisement des ressources...le modèle de développement mondial actuel n'est pas soutenable.

Réchauffement climatique

L'impact de l'activité humaine sur l'augmentation des températures est aujourd'hui avéré⁽¹⁾. La température moyenne du globe a ainsi augmenté d'environ 0,6°C au XX^{ème} siècle. La fonte de la calotte glaciaire, la multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes sont des conséquences de ce réchauffement climatique. A moyen terme, la tempête de 1999, les inondations de 2001 ou la canicule de l'été 2003 pourraient devenir habituelles en France.

Les émissions de gaz à effet de serre* dues aux activités humaines provoquent un effet de serre* additionnel, responsable d'une part importante et croissante du réchauffement climatique. Or, la forte consommation des énergies fossiles, sur lesquelles repose encore la croissance* économique mondiale, va entraîner un accroissement des émissions de gaz à effet de serre. Au rythme des taux de croissance actuels, l'usage des énergies fossiles* et les émissions de gaz à effet de serre induites pourraient augmenter de 70% d'ici à trente ans⁽²⁾.

Pauvreté et inégalités

Les progrès accomplis sont limités. Les inégalités se creusent. En 2002, le niveau de vie des habitants des pays à hauts revenus* était ainsi 62 fois supérieur au niveau de vie des habitants des pays les plus pauvres*⁽³⁾.

Considérons également l'Indice de Développement Humain* (IDH). Dans les années 80, 4 pays ont accusé un recul de cet indicateur. Au cours des années 90, 21 pays ont vu leur IDH reculer⁽⁴⁾.

Mais ce fossé, souvent présenté entre les pays du Nord* et les pays du Sud*, existe aussi au sein même des pays riches. Ainsi, la progression des inégalités est réelle aux Etats-Unis. En 1967, les 5% des ménages les plus aisés disposaient de 17% du revenu national. Aujourd'hui, ils disposent de 21% du revenu national.

Ressources planétaires

En 2000, l'indice « planète vivante » du WWF* montre qu'un tiers des richesses naturelles de la planète a été détruit en 30 ans.

Le réchauffement climatique pourrait entraîner la disparition de plus d'un million d'espèces d'ici 2050, soit entre 15% et 37% des espèces terrestres⁽⁵⁾.

Il y a urgence à modifier les modes de production et de consommation. Par exemple, fabriquer un million de tonnes de canettes en aluminium à partir de matériaux bruts nécessite cinq millions de tonnes de minerai de bauxite et l'équivalent en énergie de 32 millions de barils de pétrole brut⁽⁶⁾.

* pour une définition, reportez-vous au glossaire situé à la page 84

(1) Groupement d'Experts Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat, GIEC*

(2) Agence Internationale de l'Energie

(3) Banque Mondiale

(4) Programme des Nations Unies pour le Développement, PNUD*

(5) Observatoire National des Effets du Réchauffement Climatique

(6) Worldwatch Institute*

Carbone et effet de serre

Les énergies fossiles résultent de la décomposition de déchets organiques essentiellement végétaux, emprisonnés sous terre depuis des millions d'années. Leur combustion libère dans l'atmosphère, principalement sous forme de dioxyde de carbone, le carbone qui avait été piégé. Ce gaz contribue au réchauffement du climat par le phénomène d'effet de serre.

Pétrole : quelles réserves ?

Les réserves prouvées en 2001 s'élevaient à 1050 milliards de barils, soit environ 40 années de production au rythme actuel.

Mais le problème est aussi lié au décrochage prévisible entre une offre qui va plafonner, puis décliner, et une demande qui va continuer à croître, malgré la hausse des prix.

Objectifs du Millénaire pour le développement*

En 2000, lors du Sommet du Millénaire, les dirigeants mondiaux ont fixé des objectifs globaux pour réduire la pauvreté.

En 2005, un premier bilan du Programme des Nations Unies pour le Développement mettait en évidence la lenteur des progrès accomplis, voire l'aggravation de la situation, dans les domaines de la pauvreté monétaire*, de l'éducation, de la mortalité maternelle et infantile, de la malnutrition, de l'accès à l'eau...

Empreinte écologique

L'indicateur « empreinte écologique » évalue la surface productive nécessaire à une population pour répondre à sa consommation de ressources et à ses besoins d'absorption de déchets. Il permet donc de mesurer la pression qu'exerce l'homme sur la nature.

Selon le « Rapport Planète Vivante 2002 » du WWF, l'empreinte écologique globale de l'humanité a presque doublé au cours des 35 dernières années, et dépasse de 20% les capacités biologiques de la Terre.

Une évolution en marche

Une brève rétrospective du développement durable

Depuis le début des années 70, l'idée d'un développement durable a progressivement fait son chemin.

En 1971, face à la surexploitation des ressources naturelles liée à la croissance économique et démographique, le Club de Rome exhorte à la croissance zéro. Le développement économique est déclaré incompatible avec la protection de la planète à long terme.

En 1972, à Stockholm, la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain dépasse cette confrontation entre l'écologie et l'économique. Elle fait émerger la notion d'éco-développement* : il est nécessaire et possible d'intégrer l'équité sociale et la prudence écologique dans les modèles de développement économique du Nord et du Sud.

Il faut attendre 1987 pour que le terme de « sustainable development », traduit en français par « développement durable », soit officiellement défini dans le rapport Brundtland « Notre avenir à tous ». Alors présidente de la Commission Mondiale sur l'Environnement et le Développement, Madame Brundtland s'attache à définir le concept de « sustainable development » par « un développement qui répond aux besoins du présent, y compris à ceux des plus démunis, sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs ».

Cette définition simple et maintenant célèbre implique des changements structurels en profondeur.

- Il est nécessaire de rééquilibrer les pouvoirs entre les priorités politiques et les impératifs sociaux et écologiques. Autrement dit, il s'agit de remettre l'homme au cœur de l'économie.
- Il convient d'instaurer une nouvelle pratique des décisions gouvernementales. Pour réaliser effectivement les objectifs de développement durable, il est indispensable de prendre en compte les impacts à long terme et d'impliquer tous les groupes socio-économiques.
- Il s'agit de rééquilibrer les forces économiques entre les Pays du Sud et du Nord.

En 1992, à Rio, le Sommet de la Terre marque un tournant décisif. C'est la première fois que 182 Etats se retrouvent pour débattre de l'avenir de la planète. Sont alors adoptés « la déclaration de Rio sur l'environnement et le développement » et un programme d'actions, non juridiquement contraignant mais faisant autorité, « l'Agenda pour le XXI^{ème} siècle » dit Agenda 21.

Le chapitre 28 de l'Agenda 21 a consacré le rôle des collectivités locales. En raison de leurs pouvoirs et compétences, de leurs moyens et de leur proximité, les collectivités sont des acteurs essentiels pour atteindre les objectifs de développement durable. Ainsi, dès 1994 a lieu à Aalborg le premier sommet des villes européennes durables. Cette première manifestation a permis la rédaction de la Charte des villes durables, signée par 330 municipalités européennes.

Les dernières avancées

International

- 2005** Sommet du G8 de Gleneagles dédié au changement climatique
Protocole de Kyoto ratifié suite à l'engagement de la Russie

Europe

- 2005** Présidence de l'Union européenne assurée par le Royaume-Uni : inscription du changement climatique dans les priorités
- 2004** Conférence « Aalborg+10 » : élaboration d'une Charte d'engagements pour les villes membres du réseau
- 2002** Projet de recherche RELIEF : analyse des différents cadres nationaux et pratiques locales par rapport à l'achat responsable
VI^{ème} Programme d'actions communautaires pour l'environnement

France

- 2005** Création d'un cadre de référence pour les projets territoriaux de développement durable (Ministère de l'Ecologie et du Développement durable)
- Elaboration de la Stratégie Nationale de la biodiversité* visant à stopper la perte de la biodiversité d'ici à 2010
- 2004** Charte de l'Environnement portant au niveau constitutionnel des principes fondamentaux, à portée universelle, du droit à un environnement sain et du développement durable
- Plan Climat : plan d'actions pour la réduction des gaz à effet de serre, afin de respecter les engagements pris dans le cadre du Protocole de Kyoto
- 2003** 3^{ème} appel à projets du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable dédié aux « outils et démarches en vue de la réalisation d'agendas 21 locaux »
- Transposition de la directive européenne concernant le traitement des Déchets d'Equipements Electriques et Electroniques dans le droit national

« Pensez globalement pour agir localement »

Le monde est de plus en plus complexe car interdépendant, interconnecté, en un mot : global. Chaque problème politique, économique, social, ... peut difficilement être considéré isolément.

Face à cette complexité, qui peut agir efficacement ?

A priori, les grandes transformations de nos sociétés sont portées par des dynamiques internationales et se jouent à l'échelle des grands acteurs de l'économie mondiale. Pourtant, plus les problèmes environnementaux, sociaux et économiques sont liés entre eux, plus l'échelle locale est pertinente. En effet, au niveau local, toutes ces relations sont apparentes.

Cela ne veut pas dire qu'un territoire isolé peut penser le monde et le transformer seul. Les territoires pourront répondre aux défis du monde contemporain dans des réseaux collectifs de réflexion et d'action.

Les exemples concrets ne manquent pas.

Les engagements internationaux

En 1997, environ 180 pays reconnaissent l'urgence à agir pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et relever le défi du réchauffement planétaire. Ils signent le protocole de Kyoto.

Ce protocole propose un calendrier de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Il fixe à l'horizon 2012 un objectif global de réduction des gaz à effet de serre de 5,2% par rapport aux émissions de 1990.

Le 16 février 2005, le protocole de Kyoto entre en vigueur au niveau international. Il fait désormais force de loi au niveau international et pour les 141 pays qui l'ont ratifié, comme le Canada, la France ou encore la Russie.

L'achat public responsable

Au niveau européen, la commande publique* représente 1500 milliards d'euros. C'est un marché conséquent qui, s'il était responsabilisé, serait de taille suffisante pour pousser à l'innovation tout en assurant un prix raisonnable dû aux quantités commandées.

C'est dans cette optique qu'a été lancée en 2004 la campagne européenne Procura+. Soutenue par la Commission Européenne, elle poursuit quatre objectifs :

- créer un réseau de collectivités et d'administrations engagées sur la voie des achats responsables*,
- capitaliser des expériences nationales et locales,
- valoriser les bonnes pratiques,
- uniformiser des méthodes et des critères pour une « responsabilisation » à grande échelle.

Des progrès à accomplir

Le Groupe Intergouvernemental sur l'Evolution du Climat (GIEC) estime qu'il faudrait réduire de plus de 50% les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2050, pour éviter que la température de l'atmosphère ne se réchauffe de plus de 2°C d'ici à la fin du siècle.

Dans le cas contraire, l'élévation de la température pourrait atteindre 6°C, soit dix fois plus que sur le siècle qui vient de s'écouler.

Un véritable effet de levier

Le projet de recherche européen RELIEF(1) a permis de quantifier les impacts réels de l'achat responsable du secteur public.

Par exemple, le potentiel de réduction des émissions de gaz à effet de serre grâce à l'utilisation d'énergies renouvelables pour la production d'électricité s'élève à 60 millions de tonnes de CO₂, soit 18% des objectifs de Kyoto pour l'Union Européenne.

(1) mené par des instituts de recherche et des collectivités locales européennes avec le soutien de la Commission Européenne entre 2001 et 2003



Pourquoi le développement durable ?

Les quartiers durables

Le nouveau quartier Vauban à Fribourg (Allemagne) est construit sur un terrain où se trouvaient d'anciennes casernes françaises abandonnées. En 1996, la ville décide de réhabiliter le secteur en lançant un projet urbaniste ambitieux : 5000 habitants de toutes les origines pourront adopter un mode de vie plus écologique et plus social.

Le projet a ainsi privilégié la mixité, en mêlant habitations et entreprises et en intégrant des logements sociaux. La gestion des déplacements donne la priorité aux piétons, vélos et aux transports en commun. La construction des habitations a été réalisée selon la norme « très faible consommation d'énergie » et vise à une utilisation rationnelle de l'énergie. Les habitants sont étroitement associés au développement du nouveau quartier, au travers du Forum Vauban.

Changement des comportements individuels

Dans un écosystème naturel, le soleil, la pluie, les êtres vivants, les plantes constituent un système équilibré. Des échanges de matières, d'eau, d'énergie et d'information se créent et ces différents flux se bouclent. Autrement dit, « rien ne se perd, rien ne se crée, tout se transforme ».

Chacun d'entre nous, par son activité, perturbe cet équilibre directement ou indirectement. Il suffit de raisonner à l'échelle de la maison pour s'en rendre compte et réaliser que chacun d'entre nous peut être acteur, à son niveau, pour impulser des changements.

Ces changements permettent à chacun de limiter ses impacts, de réaliser des économies et constituent, à terme, un véritable effet de levier pour faire évoluer l'offre vers une production plus responsable.

Des gestes simples...

... pour des résultats concrets

Energie

Maîtriser sa consommation d'énergie :

- acheter des appareils électroménagers et des ampoules basse consommation,
- réguler la température des pièces de son logement,
- ne pas laisser la lumière en marche dans les pièces vides,
- avoir recours au solaire thermique.

Une ampoule basse consommation consomme 5 fois moins qu'une ampoule classique.

Un degré de moins de chauffage représente 7% de consommation d'énergie en moins.

L'isolation efficace du toit et des murs de son logement permet de réaliser une économie d'énergie de 10% à 30%.

Déchets et prélèvement des ressources

Jeter moins :

- acheter moins d'emballages (boire de l'eau du robinet, utiliser des produits concentrés, rechargeables, les produits à la coupe, de grands conditionnements,...),
- composter,
- et, bien sûr, trier ses déchets.

Les produits traditionnels de nettoyage ménager génèrent 3 à 6 fois moins de déchets que les lingettes. Le balai et la serpillière coûtent 10 à 20 fois moins cher que les lingettes.

1 tonne de verre recyclé, c'est une économie de 660 kg de sable et de 100 kg de fioul.

Acheter mieux :

- acheter local et de saison,
- acheter bio et/ou équitable (café, certains fruits...).

La réparation d'un robinet et d'une chasse d'eau qui fuient permet d'économiser jusqu'à 700 litres d'eau potable par jour, ce qui représente un quart de la consommation quotidienne d'une famille de 4 personnes.

Maîtriser sa consommation d'eau :

- privilégier la douche au bain,
- installer des limiteurs de débit,
- récupérer de l'eau de pluie pour l'arrosage...

Déplacements

Rationaliser l'usage de la voiture :

- réaliser ses déplacements de proximité à pied ou à vélo,
- tester le co-voiturage,
- conduire de façon souple,
- prendre en compte les consommations énergétiques et les émissions de CO₂ lors de l'achat d'une voiture...

Se déplacer à pied ou à vélo est aussi bon pour la santé que pour l'environnement.

Un autobus rempli de passagers permet de retirer 40 véhicules de la route aux heures de pointe et d'économiser 70 000 litres de carburant par an.

En TGV, un Paris-Marseille rejette 3 kg de CO₂, contre 178 kg en voiture pour un conducteur seul.

L'Agenda 21 local : un outil au service de l'action locale



Une structuration et une mise en cohérence de l'action locale

La démarche d'Agenda 21 local correspond à la mise en œuvre pratique à l'échelle des territoires des réflexions issues de la conférence de Rio. Cette démarche est également définie par l'Union européenne comme la stratégie instaurant un développement durable sur le territoire dans le cadre d'un dialogue avec leurs administrés, les entreprises et les autres acteurs du territoire.

Ainsi, face aux problématiques auxquelles notre monde est confronté et qui font du développement durable une évolution nécessaire, l'Agenda 21 local est un outil qui structure et met en cohérence l'action publique locale alliant environnement, solidarité sociale et économie.

Une logique de résultat et de participation

C'est une démarche qui répond à la fois à une logique de résultat et de participation.

- L'Agenda 21 débouche sur un plan d'actions, déclinaison opérationnelle et concrète. Les actions mises en œuvre sont suivies et évaluées.
- L'Agenda 21 suppose l'implication de l'ensemble des acteurs du territoire. En cela, il ne s'agit plus tant d'un projet institutionnel que d'un projet de territoire qui mobilise les ressources locales pour l'élaboration et la mise en œuvre d'un projet partagé.
- Si l'Agenda 21 local est un plan d'actions à part entière, il ne vient pas pour autant s'ajouter aux autres projets existants. Au contraire, il vise à valoriser les actions en cours, à renforcer leur adéquation aux enjeux du développement durable et à mettre en œuvre de nouvelles actions innovantes.

L'Agenda 21 ne s'élabore pas suivant un schéma pré-établi. C'est à la collectivité et à l'ensemble de ses acteurs de concevoir son propre Agenda en fonction de son contexte, de ses pratiques existantes, de ses moyens.





Le développement durable : quelle réalité pour Angers Loire Métropole ?

Vers l'Agenda 21 communautaire

Une dynamique territoriale initiée par la Ville d'Angers

En 1996, la Ville d'Angers adhère à la Charte d'Aalborg, Charte européenne des villes durables. En 1999, elle concrétise son engagement dans le développement durable et lance son projet d'Agenda 21 local « Angers Ville durable ». Ce projet vise à mettre en œuvre des opérations concrètes de développement durable. Il s'est formalisé par des plans d'actions successifs. Le 3^{ème} plan d'actions propose ainsi 47 actions à mener sur 2004 et 2005.

Consciente de la nécessité d'échanger, de partager et de capitaliser les expériences menées par les territoires en matière de développement durable, la Ville d'Angers participe à de nombreux réseaux tels que Cités Unies France, le Comité 21, l'Association des Maires des Grandes Villes de France ...

D'autres communes d'Angers Loire Métropole, même si elles ne formalisent pas leur engagement dans le cadre d'une démarche globale d'Agenda 21, conduisent aussi des actions développement durable : Ecoflant, Trélazé, Les Ponts-de-Cé, Mûrs-Erigné, Montreuil-Juigné... Ainsi, une véritable dynamique développement durable est initiée sur le territoire communautaire.

Le Projet d'agglomération 2015

C'est dans cette dynamique et cette perspective que le Projet d'agglomération* a été élaboré en 2003. Ce document stratégique fixe des objectifs de développement à l'horizon 2015. En ce sens, il définit un cadre, mais pas la stratégie de mise en œuvre, ni le calendrier d'application. L'Agenda 21 communautaire a donc été pensé comme une déclinaison opérationnelle, ambitieuse et collective de ce Projet.

Une reconnaissance nationale

En 2000, Angers a été lauréate de l'Appel à projets du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour « la mise en place des outils ou démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux ».

En 2003, Montreuil-Juigné a été lauréate du 3^{ème} appel à projets du Ministère de l'Ecologie et du Développement Durable pour « la mise en place des outils ou démarches en vue de la réalisation d'Agendas 21 locaux ».

Les grandes orientations du Projet d'agglomération

Valoriser les atouts et les spécificités de l'agglomération.

Satisfaire aux exigences d'un positionnement plus visible sur ses points forts.

Améliorer le respect des grands équilibres environnementaux de l'agglomération et de son territoire environnant.

Répondre aux urgences économiques et sociales du court terme.

Répondre aux défis provoqués par les grandes mutations économiques et démographiques mondiales.

Le Projet d'agglomération est en ligne sur le site :
www.angersloiremetropole.fr





Les enjeux angevins

Angers Loire Métropole, capitale de la diversité et de la douceur, bénéficie d'atouts à la fois naturels et issus des efforts des Angevins pour assurer le développement de leur territoire.

A cet égard, Angers Loire Métropole dispose en effet de ressources privilégiées⁽¹⁾ :

- sa position géographique et son accessibilité (au carrefour de l'arc atlantique et du bassin parisien, desserte routière et ferroviaire),
- la qualité et la richesse de son environnement naturel, la diversité paysagère, agricole et biologique (zones humides*, rencontre du fluvial, du bocage et de la campagne ouverte, horticulture, viticulture, grande culture...),
- son héritage industriel ancien (ardoisières, filature) et récent (équipement auto, construction électronique),
- l'implantation d'activités de pointe (végétal, santé).

Angers Loire Métropole bénéficie également de tendances favorables en terme de démographie et d'emploi. La population pourrait compter 279 000 habitants en 2010⁽²⁾. L'emploi a progressé de 14% au cours de la dernière décennie⁽³⁾. Ce taux de progression est supérieur à la moyenne de province.

Dans sa tradition d'un développement respectueux des équilibres sociaux, naturels et urbains et face à un monde global à la complexité croissante et dont les mutations s'accroissent, Angers Loire Métropole doit aujourd'hui relever de nouveaux défis :

Pérenniser les moteurs de développement

Le modèle économique d'Angers Loire Métropole est en mutation⁽⁴⁾. Des risques pèsent sur le secteur manufacturier, les activités de pointe à forte valeur ajoutée n'ont pas encore une densité suffisante et le secteur tertiaire supérieur présente des faiblesses.

Cette mutation pose un double problème social et économique. D'une part, l'avenir d'une part importante de la population active employée dans le secteur manufacturier est incertain. D'autre part, le tissu local doit accroître sa capacité à acquérir plus d'autonomie dans la production de richesse et l'innovation. L'enjeu est d'autant plus sensible que le vieillissement de la population implique à terme un recul de la population active.

Maîtriser l'étalement urbain

Le territoire angevin connaît un **étalement urbain* croissant et une spécialisation sociale des territoires** ayant une triple conséquence⁽⁵⁾. La première est la forte mobilité différentielle qui consacre la spécialisation sociale des couronnes de l'agglomération et une consommation d'espace importante. A ce titre, il n'existe quasiment plus de réserve foncière. La seconde est l'importance de la circulation automobile. Ainsi, sur les dix dernières années la part de marché de la voiture a progressé alors que celle des transports collectifs a chuté. Enfin elle entraîne une fragilité accrue des ménages modestes.

Préserver et valoriser les ressources et le patrimoine agricole, aquatique et naturel

L'Agglomération angevine bénéficie d'un **milieu naturel riche et diversifié**. Pourtant, l'eau, élément fondamental du patrimoine angevin se caractérise par une qualité variant de passable à mauvaise⁽⁶⁾. La qualité est d'autant plus difficile à maintenir que la région angevine ne constitue pas une unité hydrologique cohérente. De plus, le gisement de déchets à traiter va croissant. A un rythme de 0,6% par an, cela pourrait impliquer un volume de 130 000 tonnes de déchets, hors recyclage, d'ici 2030⁽⁷⁾. Enfin, la question de l'énergie et de la maîtrise de sa consommation est centrale⁽⁸⁾. En effet, la consommation des secteurs agricole, tertiaire et résidentiel est supérieure à la moyenne nationale. Ainsi, au-delà de la protection des milieux, il s'agit aujourd'hui d'anticiper et de privilégier le changement des comportements.

(1) Projet d'agglomération, Etude préalable à la définition du Pays

(2) INSEE

(3) UNEDIC

(4) INSEE, UNEDIC, Projet d'Agglomération, Etude préalable à la définition du Pays

(5) Etude des polarités de l'Aire Angevine, Observatoire de l'Habitat, PLU intercommunaux

(6) DIREN

(7) Rapport UIOM du Conseil de développement

(8) Diagnostic énergétique du territoire (Angers Loire Métropole)

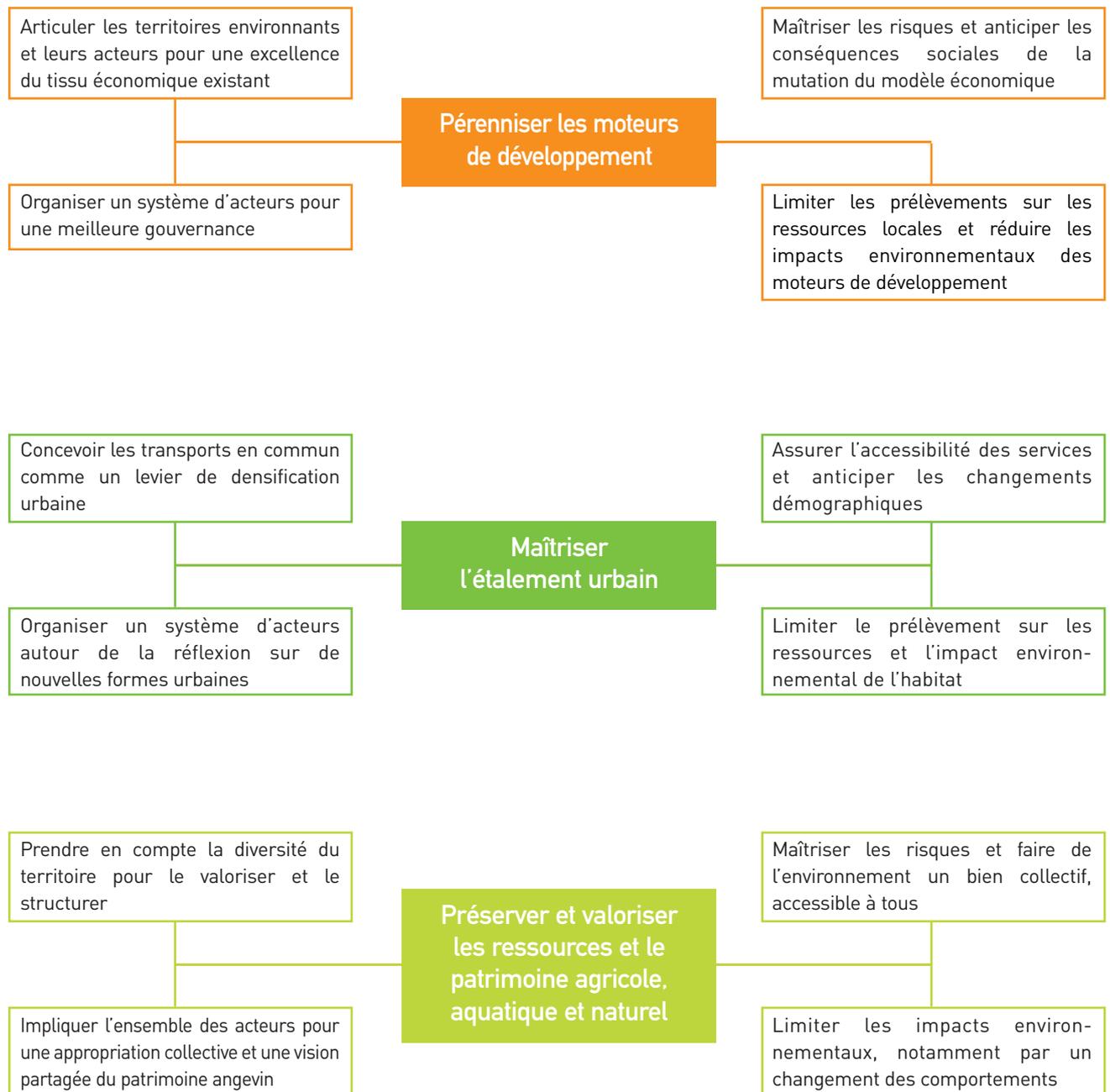




Le développement durable : quelle réalité pour Angers Loire Métropole ?

Ces trois défis mettent en évidence des enjeux de développement durable.

Les douze enjeux constituent un filtre pour relire le Projet d'agglomération.



La démarche engagée par Angers Loire Métropole

L'Agenda 21 local, une démarche pour un plan d'actions concrètes vers le développement durable

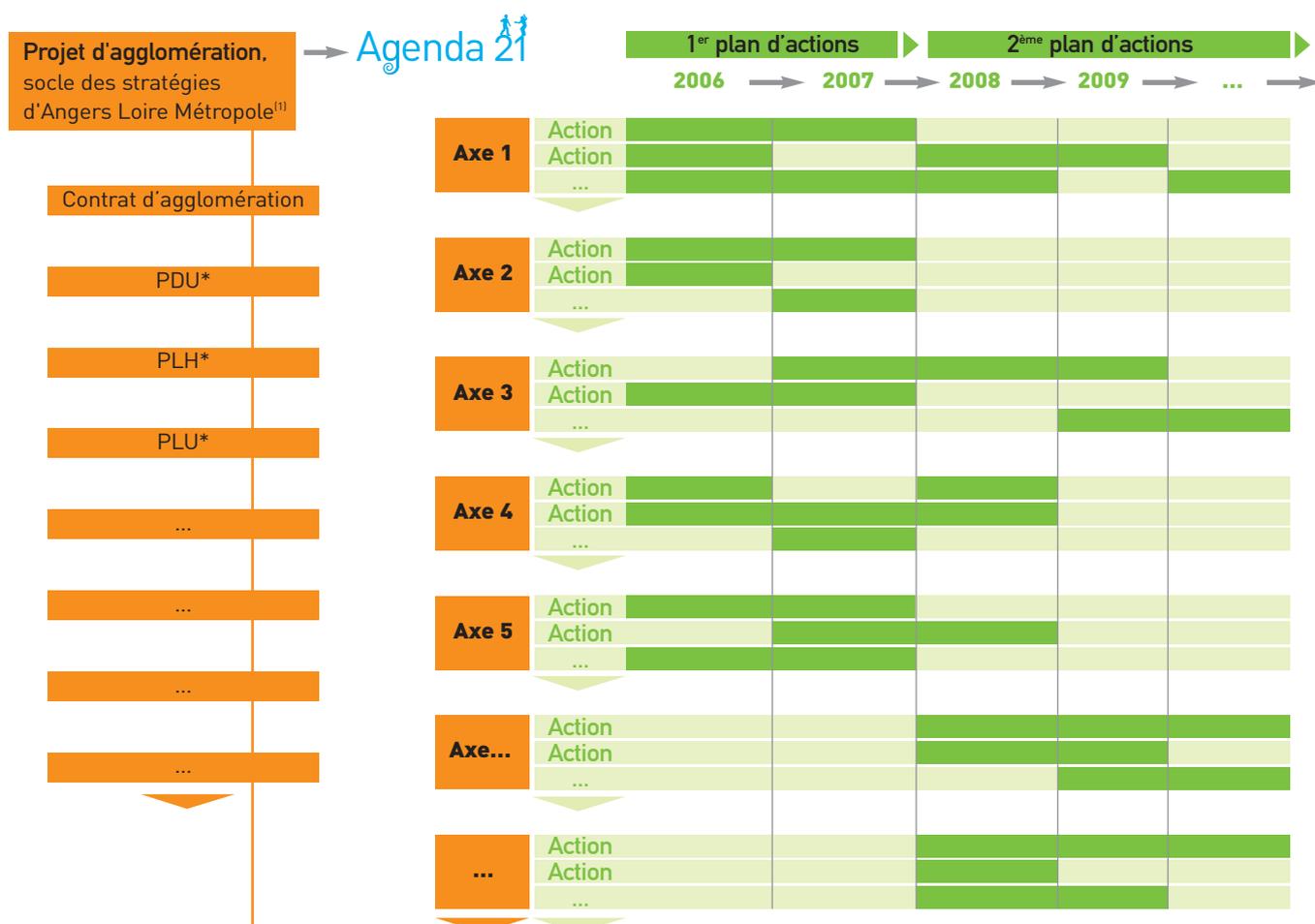
Une démarche de progrès

L'Agenda 21 d'Angers Loire Métropole est un programme d'actions à moyen terme/long terme. Par essence, il est révisable et s'inscrit dans une démarche de progrès, c'est-à-dire dynamique et progressive. Il s'agit autant d'une démarche permanente que d'un document cadre pour l'action, qui repose sur :

- un dispositif de suivi permanent,
- une évaluation continue,
- un enrichissement progressif par la mise en œuvre de nouvelles actions et l'engagement de nouveaux acteurs.

Il se concrétise par une série de plans d'actions dont le premier couvre la période 2006-2007.

Cycle d'évaluation permanente



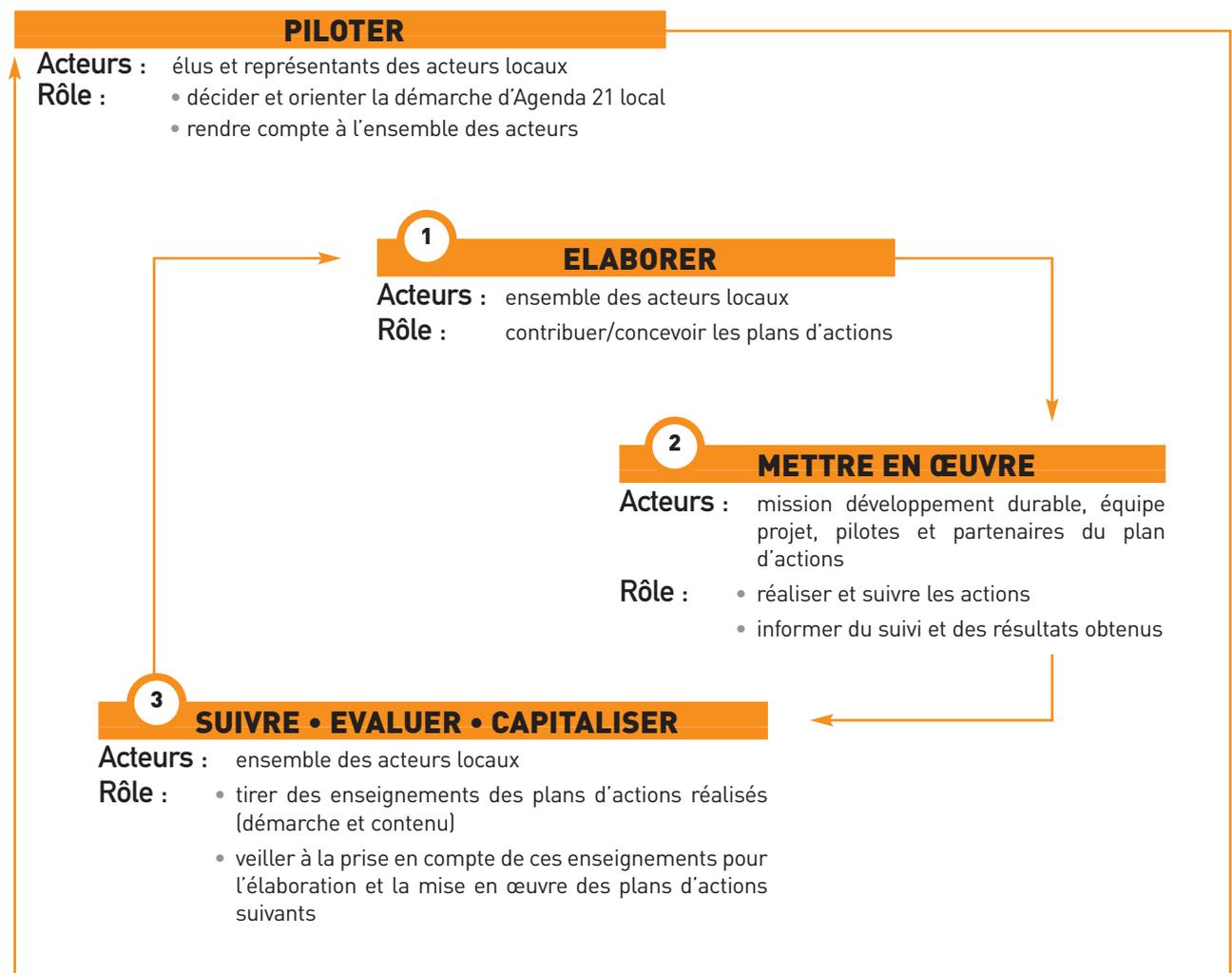
(1) le Projet d'agglomération se décline au travers des démarches contractuelles et alimente les démarches réglementaires (PDU, PLH, PLU...)



Le développement durable : quelle réalité pour Angers Loire Métropole ?

Le dispositif de suivi

Cette démarche dynamique et progressive implique un dispositif qui le soit aussi. C'est la raison pour laquelle le dispositif a été bâti sur quatre dimensions clés qui s'inscrivent dans un cercle vertueux : le pilotage, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation/capitalisation.





Le processus d'évaluation a été conçu de façon à présenter, et surtout partager, les résultats de la démarche engagée dans une optique d'apprentissage collectif et continu.

Le bilan du premier plan d'actions 2006 - 2007 sera partagé dans le cadre de rencontres, ouvertes à tous. Un rapport d'activités présentera le travail accompli par l'ensemble des acteurs engagés dans la mise en œuvre du plan d'actions. Le public pourra ainsi mesurer l'état d'avancement des actions.

La première déclinaison du dispositif de suivi est détaillée dans l'action 40 « Déployer un dispositif de suivi et d'évaluation » répondant à l'orientation stratégique « Suivre et évaluer les impacts de la mise en œuvre de l'Agenda 21 sur l'institution et le territoire ».

A terme, ces rencontres permettront de mettre en débat les résultats des actions engagées pour faire ressortir les enseignements à intégrer dans les futurs plans d'actions. Pour préparer les rencontres, un groupe de travail pourrait se réunir à l'issue de la mise en œuvre des plans d'actions. Composé des représentants des structures engagées dans les actions, de chercheurs et d'universitaires, il présenterait ses conclusions sur le bilan du plan d'actions arrivant à terme, ainsi que des recommandations pour le plan d'actions suivant.

Quels indicateurs vont être utilisés ?

L'évaluation des actions mises en œuvre est essentielle pour apprécier le progrès de la démarche engagée. Elle repose sur plusieurs types d'indicateurs.

Des indicateurs globaux

Associés aux orientations stratégiques, ils permettent de mesurer l'évolution du territoire au regard du développement durable. Ils constituent un tableau de bord général mis à jour à l'issue d'un plan d'actions. Ils sont détaillés dans la partie de ce document consacrée à la stratégie développement durable (pages 22 à 34).

Par exemple, il s'agit d'indicateurs du type « Consommation d'énergie sur le territoire en tep (tonnes équivalent pétrole) ».

Certains de ces indicateurs sont partiels : ils ne couvrent pas l'intégralité de l'orientation stratégique. Il sera alors nécessaire, pour mieux mesurer l'évolution des orientations stratégiques concernées, de les compléter et/ou de les affiner, par exemple avec des enquêtes et des données qualitatives. Dans le cadre du suivi et de l'évaluation de la démarche, il reviendra au Comité de pilotage de poursuivre le travail de construction des indicateurs et de proposer les modalités de travail pour leur définition optimale.

Des indicateurs par action

- Les résultats attendus

Directement associés aux actions, ils sont plus spécifiques et opérationnels. Ils sont mis à jour annuellement. Ils sont détaillés dans chaque fiche action, à partir de la page 35.

Il s'agit par exemple d'indicateurs comme « Réduction de la consommation énergétique des bâtiments communautaires », « Réduction des émissions de gaz à effet de serre ».

- Les indicateurs de suivi

Plus classiques, ils permettent de piloter les actions en termes de délai et de budget. Ils sont extraits des fiches actions (champs « Calendrier prévisionnel » et « Budget prévisionnel »).

Ces différents indicateurs permettront à l'ensemble des acteurs de disposer de données adaptées à leurs besoins.





Le développement durable : quelle réalité pour Angers Loire Métropole ?

Une démarche participative

La participation des acteurs du territoire, des entreprises à la population en passant par les services de l'Etat est une donnée fondamentale d'un Agenda 21 local. Mais une concertation élargie demande du temps et de l'apprentissage.

Angers Loire Métropole a donc souhaité mettre en œuvre ce processus progressivement afin de créer les conditions d'une implication croissante et de qualité des acteurs locaux. Le dispositif initial est ainsi appelé à évoluer, afin que l'engagement d'Angers Loire Métropole pour le développement durable soit le lieu privilégié d'apprentissage d'une « démocratie interactive ».

Des groupes de travail ont été organisés sur la base du volontariat pour mener à bien la phase d'écriture de l'Agenda 21 local. Ils étaient composés :

- d'élus de l'Agglomération,
- de membres des services de la Communauté d'agglomération et des communes,
- d'acteurs socio-économiques, et plus particulièrement de membres du Conseil de développement, de représentants de l'ADEME, de l'Agence de développement économique ou encore de l'Agence d'Urbanisme de la Région d'Angers.

Pour l'étape de diagnostic, trois groupes ont travaillé chacun sur l'un des trois enjeux clés identifiés.

Pour les étapes suivantes d'élaboration de la stratégie et de rédaction du plan d'actions, un groupe de travail pour chacun des cinq axes prioritaires définis à l'issue du diagnostic a été constitué.

Ces groupes se sont réunis dans le cadre d'ateliers et de forums. Les ateliers sont des lieux de production alors que les forums sont destinés à restituer le travail à l'ensemble des participants et à le valider.

L'équipe projet⁽¹⁾ s'est positionnée comme un acteur force de proposition et un catalyseur de la réflexion collective. Elle a veillé à formaliser l'ensemble de la production et à la présenter au Comité de pilotage.

Afin de faciliter la réflexion en atelier, des dossiers préparatoires étaient remis aux participants avant la tenue des réunions. De même, afin d'être au plus prêt de leur besoin, un questionnaire de satisfaction était distribué à chaque session.

L'ambition du dispositif mis en place est que les acteurs locaux s'impliquent dans l'écriture de l'Agenda 21 local mais aussi dans sa mise en œuvre et son suivi. Les acteurs ayant participé à la définition des actions se sont ainsi engagés de façon opérationnelle dans leur réalisation, en tant que partenaire ou en tant que pilote, c'est-à-dire responsable de l'action.

Quelques chiffres clés

- 16 ateliers
- 3 forums
- 150 participants en moyenne par série d'ateliers

(1) Composée du Conseiller d'agglomération référent en matière de développement durable, du Directeur général adjoint en charge du développement urbain et rural d'Angers Loire Métropole, du Directeur général adjoint en charge du pôle aménagements et équipements à la ville d'Angers, de la mission développement durable et de représentants de l'ADEME, de l'AURA, de l'Agence de développement économique et du Conseil de développement.



L'élaboration de l'Agenda 21 d'Angers Loire Métropole

L'enchaînement de trois étapes clés

Dans un premier temps un diagnostic développement durable alternant un travail d'expertise et de partage avec les acteurs locaux a été réalisé. Son objectif était de mettre en évidence les caractéristiques du territoire, à savoir ses forces et ses faiblesses ainsi que les menaces et opportunités auxquels il est confronté.

- Il a permis d'identifier les enjeux sous la forme de questions clés interrogeant l'avenir du territoire au regard de finalités essentielles de développement durable. Cette analyse a été complétée par l'élaboration d'indicateurs développement durable à même d'évaluer la situation du territoire au regard des enjeux déterminés.
- L'analyse du Projet d'agglomération visait à apprécier l'adéquation de ce document stratégique aux enjeux retenus par les acteurs du territoire et à identifier des leviers d'amélioration. Autrement dit, il s'agissait de voir dans quelle mesure les 27 objectifs définis dans le Projet d'agglomération répondaient aux 12 enjeux de développement durable.
- Les objectifs du Projet d'agglomération ont ensuite été hiérarchisés afin de dégager des priorités nécessaires pour déterminer un premier plan d'actions. Chaque objectif a donc été évalué sur la base de critères (urgence territoriale, priorité politique, effet d'entraînement et exemplarité) et 5 objectifs prioritaires ont été retenus.

L'élaboration de la stratégie développement durable a consisté à définir les orientations stratégiques répondant aux objectifs prioritaires. Elles ont notamment repris les leviers d'amélioration identifiés lors du diagnostic. Chacune des 20 orientations stratégiques choisies a ensuite été déclinée en actions : des actions d'ores et déjà engagées et de nouvelles actions possibles, en veillant à identifier les acteurs mobilisables et les objectifs associés.

L'objectif de la dernière étape était de produire un 1er plan d'actions résolument opérationnel. Chaque action a ainsi été travaillée avec les membres des groupes de travail pour définir son contenu, les résultats attendus, désigner le pilote du projet, recenser les partenaires et préciser leur rôle, déterminer des échéances et un budget.

Diagnostic développement durable

- Forces et faiblesses, menaces et opportunités du territoire
- Adéquation du Projet d'agglomération aux enjeux développement durable
- 5 axes prioritaires

Janvier-juin 2005

Stratégie développement durable

- 20 orientations stratégiques
- 40 actions

Juin-août 2005

1^{er} plan d'actions

- Pilotes
- Partenaires
- Résultats attendus
- Calendrier prévisionnel
- Budget prévisionnel

Septembre-décembre 2005

Le premier plan d'actions s'inscrit dans une démarche de progrès. Il doit s'entendre comme une première étape. Parallèlement à la mise en œuvre effective des actions, la recherche de nouveaux partenaires et la mobilisation citoyenne se poursuivront.

La contribution du Conseil de développement

Le Président d'Angers Loire Métropole a saisi le Conseil de développement sur l'implication concrète de la société civile dans le développement durable. Les réflexions du Conseil de développement en réponse à cette saisine constituent le rapport « L'implication concrète de la société civile dans le développement durable - Conditions et modalités pour une large mobilisation des Angevins - Une action locale partagée, un enjeu planétaire ».

Les préoccupations du Conseil de développement rejoignent celles d'Angers Loire Métropole. Un des enjeux de l'Agenda 21 est la mise en mouvement du plus grand nombre d'organismes, d'entreprises et de citoyens.

Ainsi, le Comité de pilotage a proposé d'intégrer très largement dans le dispositif les propositions du Conseil de développement pour conduire les Angevins, non seulement à agir, mais aussi à penser autrement. Il s'agit à la fois de propositions d'actions concrètes pour une véritable implication de la société civile dans la construction, le suivi et l'évaluation de l'Agenda 21 de l'Agglomération (détaillées dans le cadre ci-contre) et de recommandations méthodologiques visant à appuyer l'évolution des pratiques et des modes de pensées encore dominants au sein de nombreux organismes, publics ou privés.





Propositions du Conseil de développement intégrées au plan d'actions 2006-2007

Propositions du Conseil de développement reprises dans les actions de l'Agenda 21
Développer des outils d'information de proximité, accessibles et pédagogiques sur les enjeux locaux et mondiaux du développement durable et la responsabilité individuelle et collective face à ces enjeux	<ul style="list-style-type: none">- Inciter les collectivités, les industriels, les artisans et les commerçants à réaliser des diagnostics énergétiques (Cf. orientation stratégique 11)- Engager les particuliers à maîtriser et réduire leurs consommations énergétiques (Cf. orientation stratégique 11)- Lancer le projet de Centre de Ressources d'Information et de Communication (Cf. orientation stratégique 13)
Créer une mission permanente d'information et de sensibilisation sur le développement durable et l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none">- Accompagner les communes de l'Agglomération pour la mise en œuvre et l'animation d'initiatives développement durable (Cf. orientation stratégique 19)
Favoriser l'élaboration et l'engagement de fédérations professionnelles, établissements et autres organismes sur des chartes de bonnes pratiques	<ul style="list-style-type: none">- Favoriser les synergies entre les acteurs locaux en anticipant la norme DEEE (Cf. orientation stratégique 1)- Faire connaître les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire et leurs initiatives (Cf. orientation stratégique 3)- Surveiller et améliorer la qualité des cours d'eau sur le territoire (Cf. orientation stratégique 12)- Renforcer la coopération décentralisée avec Bamako, dans les principes du développement durable (Cf. orientation stratégique 18)
Lancer des campagnes thématiques de sensibilisation et d'action (économies d'énergie, consommation d'eau, déplacements...)	<ul style="list-style-type: none">- Organiser une campagne de sensibilisation sur les enjeux de l'économie d'espace (Cf. orientation stratégique 7)- Développer et harmoniser les plans vélos locaux dans le cadre du plan de déplacements urbains (Cf. orientation stratégique 9)- Mettre en place une politique de prévention des déchets (Cf. orientation stratégique 10)- Inciter les collectivités, les industriels, les artisans et les commerçants à réaliser des diagnostics énergétiques (Cf. orientation stratégique 11)- Engager les particuliers à maîtriser et réduire leurs consommations énergétiques (Cf. orientation stratégique 11)- Poursuivre les diagnostics énergétiques des bâtiments d'Angers Loire Métropole et mettre en œuvre un plan d'actions adapté (Cf. orientation stratégique 16)- Mettre en place un Plan de Déplacement d'Entreprises dans le cadre du PDU (Cf. orientation stratégique 16)- Généraliser les achats verts, éthiques et équitables dans la commande publique (Cf. orientation stratégique 17)
Mettre en place des assises annuelles de l'Agenda 21	<ul style="list-style-type: none">- Déployer un dispositif de suivi et d'évaluation (Cf. orientation stratégique 20)

Les axes de l'Agenda 21 d'Angers Loire Métropole

La « feuille de route » fixée par le Projet d'agglomération a permis de dégager cinq axes prioritaires pour l'Agenda 21 d'Angers Loire Métropole.

Ils offrent des éléments de réponse aux opportunités qui s'offrent et aux menaces qui pèsent et ont un effet d'entraînement sur le territoire.

5 axes prioritaires ...

Promouvoir l'**emploi** en anticipant les mutations économiques du territoire

Favoriser un développement équilibré et solidaire du **territoire**

Assurer les **ressources** de demain, diminuer les risques et les nuisances

Anticiper et répondre aux transformations **sociales et démographiques**

Renforcer l'**exemplarité** et affirmer la responsabilité d'Angers Loire Métropole

... couvrant les thèmes essentiels définis dans le Projet d'agglomération

Emploi
Pôles d'excellence
Formation
Vieillessement de la population active

Consommation de l'espace
Multipolarité
Habitat durable
Services de proximité
Mobilité

Qualité des rejets
Quantité des déchets
Assainissement
Energies
Sensibilisation

Solidarité
Nouveaux modes de vie
Dialogue société civile – élus
Vieillessement de la population
Jeunes générations

Impulsion
Transparence
Accompagnement des initiatives communales

Six autres axes à traiter à moyen terme ont été fixés. Le fait qu'ils n'aient pas été retenus comme prioritaires n'implique pas qu'aucune action ne sera entreprise pour y répondre. Certaines actions d'ores et déjà lancées dans le cadre de politiques existantes le feront.

Ces objectifs à traiter à moyen terme sont les suivants :

- Mettre en cohérence les actions de sécurité publique à l'échelle de l'agglomération
- Inscrire Angers dans des réseaux européens et internationaux susceptibles de générer du développement stratégique et de l'innovation à la hauteur de son potentiel
- Développer les implantations d'activités en cohérence avec les objectifs d'attractivité et de qualité de vie
- Exploiter la richesse que constitue la présence de l'eau dans l'agglomération
- Préserver l'exceptionnelle diversité des paysages, porteurs de l'identité de l'agglomération.



La stratégie développement durable

Axes et orientations stratégiques

Promouvoir l'**emploi** en anticipant les mutations économiques du territoire

- Faire de la mise en œuvre du développement durable un des facteurs de développement économique
- Lutter contre la précarité de l'emploi en anticipant les évolutions sectorielles et en renforçant la formation continue
- Développer l'économie sociale et solidaire en l'intégrant au tissu économique local
- Connecter les secteurs économiques aux pôles recherche-formation
- Accompagner la créativité pour un développement endogène
- Développer les réseaux locaux institutionnels et socio-économiques à l'échelle du Pays et du Grand Ouest

Favoriser un développement équilibré et solidaire du **territoire**

- Mettre les polarités en œuvre à partir d'une utilisation économe de l'espace et d'une politique foncière adaptée
- Favoriser des expérimentations en faveur d'un urbanisme solidaire et écologique
- Orienter les moyens et les infrastructures de déplacement vers une mobilité durable

Assurer les **ressources** de demain, diminuer les risques et les nuisances

- Responsabiliser les acteurs au regard de l'ensemble de leurs impacts environnementaux
- Optimiser l'utilisation de l'énergie par la réduction des consommations et l'utilisation des énergies renouvelables
- Préserver et valoriser les ressources naturelles

Anticiper et répondre aux transformations **sociales et démographiques**

- Impliquer les habitants dans le fonctionnement du territoire et des services publics pour une meilleure adéquation aux modes de vie
- Garder et attirer les jeunes sur le territoire de l'Agglomération
- Accompagner le vieillissement de la population et favoriser l'activité des seniors

Renforcer l'**exemplarité** et affirmer la responsabilité d'Angers Loire Métropole

- Intégrer les principes du développement durable dans les pratiques quotidiennes des élus et des services d'Angers Loire Métropole
- Mettre en œuvre une politique d'achats responsables
- Développer la coopération décentralisée à l'échelle de l'agglomération
- Mettre au service des communes d'Angers Loire Métropole une ingénierie développement durable
- Suivre et évaluer les impacts de la mise en œuvre de l'Agenda 21 sur l'institution et le territoire



Orientations stratégiques et actions

Promouvoir l'**emploi** en anticipant les mutations économiques du territoire

Orientation stratégique 1

Faire de la mise en œuvre du développement durable un des facteurs de développement économique

Le développement durable constitue une opportunité de création de richesse pour un territoire et ses entreprises : ancrage du tissu économique et attractivité pour le territoire, exemplarité, compétitivité et coopération pour les entreprises.

Indicateur

Implantation des éco-entreprises*

Etat zéro

Domaines d'activités Environnement : 10 entreprises, 12 laboratoires

Source

Annuaire Angers Technopole

Action

Action 1 : Favoriser les synergies entre les acteurs locaux en anticipant la norme DEEE* (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Orientation stratégique 2

Lutter contre la précarité de l'emploi en anticipant les évolutions sectorielles et en renforçant la formation continue

Aux vues des transformations prévisibles et multiples de l'économie, chaque individu doit être en capacité de se repositionner durant sa vie professionnelle. Pour mieux agir en amont, cela implique une veille active pour appréhender l'évolution de la structure de l'emploi.

Indicateur

Taux de chômage

Etat zéro

9,7%

Source

INSEE, 2005

Action

Action 2 : Créer une Maison de l'Emploi





La stratégie développement durable

Orientation stratégique 3

Développer l'économie sociale et solidaire* en l'intégrant au tissu économique local

Le rôle des structures de l'économie sociale et solidaire dépasse la seule insertion des personnes en difficulté et l'assistance aux personnes vulnérables. Les structures de l'économie sociale et solidaire sont des acteurs économiques à part entière, à même de créer de la richesse, comme en témoigne l'émergence de l'inter-réseau angevin de l'économie sociale.

Indicateur

Etat zéro

Source

Implantation des entreprises de l'économie sociale et solidaire

82 mutuelles, 147 coopératives et 1051 associations employeuses

CRES, mai 2005 (d'après INSEE 2002)

Action

Action 3 : Faire connaître les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire et leurs initiatives

Orientation stratégique 4

Connecter les secteurs économiques aux pôles recherche-formation

Le savoir et sa gestion sont devenus les moteurs du développement local des entreprises et des territoires. Leur compétitivité repose sur leur capacité à transformer leurs efforts de recherche et de formation en savoir, savoir-faire et créativité.

Indicateur

Etat zéro

Source

Partenariats entre les laboratoires et les industries

15% des ressources financières des unités de recherche angevines assurés par des contrats industriels

Observatoire de la recherche angevine, 2002

Actions

Action 4 : Renforcer les coopérations au sein de chaque filière locale entre les acteurs socio-économiques et la recherche

Action 5 : Intégrer les nouvelles exigences du développement durable dans les métiers de chacune des filières professionnelles

Orientation stratégique 5

Accompagner la créativité pour un développement endogène*

La créativité permet de valoriser les potentiels et les atouts du territoire, qui sont l'une des clés d'un développement local réussi. L'accompagner, c'est créer les conditions locales favorisant l'expression de cette créativité en projets.

Indicateur

Créations et reprises d'entreprises

Etat zéro

45 créations/reprises pour 10 000 habitants

Source

Maison de la création et de la transmission d'entreprises, 2004

Action

Action 6 : Soutenir la Maison de la création et de la transmission d'entreprises

Orientation stratégique 6

Développer les réseaux locaux institutionnels et socio-économiques à l'échelle du Pays et du Grand Ouest

Le dynamisme d'un tissu local repose sur les partenariats et les échanges de ses acteurs, qu'il s'agisse des entreprises ou des structures d'accompagnement. L'ouverture est une condition de pérennité de ce dynamisme local. Elle passe par la recherche de complémentarités et d'articulations avec les autres échelles de territoire.

Indicateur

Réseaux économiques locaux

Etat zéro

18 clubs d'entrepreneurs

Source

Chambre de commerce et d'industrie, Agence de développement économique, 2005

Actions

Action 7 : Engager des coopérations entre les métropoles du Grand Ouest dans le cadre de l'Espace Métropolitain Loire Bretagne et du contrat métropolitain

Action 8 : Poursuivre le développement des clubs d'entrepreneurs animés par l'Agence de développement économique



Favoriser un développement équilibré et solidaire du territoire

Orientation stratégique 7

Mettre les polarités en œuvre à partir d'une utilisation économe de l'espace et d'une politique foncière adaptée

Angers Loire Métropole ne dispose plus d'une offre foncière suffisante pour anticiper les besoins. Le marché foncier est devenu très tendu. Angers Loire Métropole a ainsi élaboré une stratégie de territoire équilibré, en réseau, reposant sur la multipolarité. La multipolarité* favorise une meilleure organisation de l'urbanisation et rationalise l'usage de l'espace.

Indicateur

Consommation d'espace

Etat zéro

Espaces urbanisés en 2005 : 11 873 ha
Evolution par rapport à 1996 : + 684 ha, soit + 6%

Source

AURA, 2005

Actions

- Action 9** : Poursuivre la réflexion sur la stratégie et les outils fonciers de l'Agglomération et de ses partenaires privilégiés
- Action 10** : Elaborer le programme local de l'habitat
- Action 11** : Organiser une campagne de sensibilisation sur les enjeux de l'économie d'espace

Orientation stratégique 8

Favoriser des expérimentations en faveur d'un urbanisme solidaire et écologique

Le développement de polarités, entendus comme lieux de vie mêlant logement, emploi, services, commerces... renouvelle la notion d'habitat en visant à son intégration dans l'environnement.

Ceci passe par la mixité des formes et des usages, la recherche d'une densité intelligente et la mise en œuvre d'une qualité environnementale accessible à tous.

Indicateur

Répartition spatiale des revenus annuels moyens par couronne

Etat zéro

Cœur d'agglomération : 12 258 €
1^{ère} couronne : 16 113 €
2^{ème} couronne : 15 085 €

Source

Chambre de commerce et d'industrie, 2003

Actions

- Action 12** : Intégrer les approches environnementales de l'urbanisme* dans tout projet d'aménagement
- Action 13** : Etudier la problématique des déplacements dans les zones d'activités*
- Action 14** : Définir une stratégie locale qualité environnementale pour les équipements scolaires et l'habitat

Orientation stratégique 9

Orienter les moyens et les infrastructures de déplacement vers une mobilité durable

La croissance urbaine et le dynamisme économique entraînent une multiplication des échanges et donc des déplacements. Leurs impacts en termes de pollution, de consommation d'énergie et d'espace, d'imperméabilisation des sols nécessitent aujourd'hui de rationaliser ces flux. Il s'agit d'assurer le développement du territoire et sa cohésion sociale tout en réduisant les pollutions et les nuisances.

Indicateur

Répartition modale des déplacements sur le périmètre des transports urbains

Etat zéro

- Marche à pied : 24%
- Transports collectifs : 9%
- Voiture : 60%
- Vélo : 4%
- Autres : 3%

Source

Enquête ménage, 1998

Actions

- Action 15** : Avec le tramway, restructurer le réseau de transport en commun dans sa globalité
- Action 16** : Développer et harmoniser les plans vélos locaux dans le cadre du plan de déplacements urbains



Assurer les **ressources** de demain, diminuer les risques et les nuisances

Orientation stratégique 10

Responsabiliser les acteurs au regard de l'ensemble de leurs impacts environnementaux

Les modes de production et de consommation actuels entraînent une augmentation croissante de la pollution, des nuisances et des risques. Être responsable, c'est être acteur de sa propre qualité de vie et participer à celle des autres.

Indicateur

— **Gisement global de déchets collectés**

Etat zéro

— 126 243 tonnes dont
collecte sélective : 16 221 tonnes
déchèteries : 42 544 tonnes
collecte des ordures ménagères résiduelles : 67 478 tonnes

Source

— Angers Loire Métropole, 2004

Actions

— **Action 17** : Mettre en place une politique de prévention des déchets
Action 18 : Eduquer à la culture du risque

Orientation stratégique 11

Optimiser l'utilisation de l'énergie par la réduction des consommations et l'utilisation des énergies renouvelables

Les ressources énergétiques les plus couramment utilisées sont polluantes et non renouvelables. Alors que l'on parle d'adaptation au changement climatique, consommer moins et mieux devient une nécessité. A chaque échelle, une action est possible, du changement du comportement individuel et collectif à la politique énergétique poursuivie par les acteurs publics et privés.

Indicateur

— **Consommation d'énergie sur le territoire en tep (tonnes équivalent pétrole)**

Etat zéro

Consommation	Industrie	Tertiaire	Résidentiel	Transport	Agriculture	Total
Electricité	42	38	33		4	116
Gaz naturel	25	37	57		11	129
Produits pétroliers	14	10	18	86	6	133
Energies renouvelables		1	8			8
Total	80	85	115	86	21	387

Source

— Diagnostic énergétique Angers Loire Métropole, 2002

Actions

— **Action 19** : Inciter les collectivités, les industriels, les artisans et les commerçants à réaliser des diagnostics énergétiques
Action 20 : Engager les particuliers à maîtriser et réduire leurs consommations énergétiques
Action 21 : Développer les différentes filières locales d'énergies renouvelables

Orientation stratégique 12

Préserver et valoriser les ressources naturelles

La nature constitue à la fois une des bases économiques de l'agglomération et un facteur de la qualité de vie. Préserver le capital écologique angevin est donc essentiel et repose sur le dialogue entre l'homme, la ville et la nature.

Indicateur

Consommation d'eau

Etat zéro

17 916 818 m³ facturés
dont 13 760 158 m³ aux abonnés ordinaires
2 026 044 m³ aux gros consommateurs
604 104 m³ aux services publics et golfs
1 526 512 m³ aux collectivités extérieures

Source

Angers Loire Métropole, 2004

Actions

Action 22 : Valoriser les espaces naturels, notamment les Basses Vallées Angevines

Action 23 : Valoriser les itinéraires de randonnée

Action 24 : Valoriser les inventaires faunistiques et floristiques

Action 25 : Surveiller et améliorer la qualité des cours d'eau sur le territoire



La stratégie développement durable

Anticiper et répondre aux transformations sociales et démographiques

Orientation stratégique 13

Impliquer les habitants dans le fonctionnement du territoire et des services publics pour une meilleure adéquation aux modes de vie

L'exercice de la citoyenneté est basé sur le droit de chacun à participer à la vie de la cité. Cette idée de citoyen actif dans la production de services, au-delà de la simple consommation, contribue à l'efficacité des politiques publiques.

Indicateur

Taux de participation aux dernières élections locales

Etat zéro

63% de participation aux régionales 2004

Source

Ministère de l'intérieur, 2004

Actions

Action 26 : Lancer le projet de Centre de Ressources d'Information et de Communication

Action 27 : Accompagner les communes dans la mise en place d'instances de consultation et favoriser les synergies entre ces différentes instances

Orientation stratégique 14

Garder et attirer les jeunes sur le territoire de l'agglomération

A l'horizon d'une dizaine d'années, le nombre de jeunes dans l'agglomération angevine va décroître, alors qu'une partie du dynamisme local suppose la présence d'étudiants et des jeunes ménages. Cet enjeu s'entend en terme d'attractivité mais aussi d'ancrage de ces jeunes et appelle des réponses adaptées dans le domaine de la formation, de l'emploi et du logement.

Indicateur

Situation des 20-29 ans

Etat zéro

49 398 jeunes adultes
56% d'actifs, dont 45% avec un emploi
39% d'étudiants
5% de militaires du contingent et d'inactifs

Source

Portrait d'Angers Loire Métropole - AURA (INSEE 1999)

Actions

Action 28 : Créer une cité internationale

Action 29 : Promouvoir et favoriser la découverte des métiers et des filières du territoire

Orientation stratégique 15

Accompagner le vieillissement de la population et favoriser l'activité des seniors

Le maintien des personnes âgées dans leur environnement, la préservation du lien intergénérationnel, la mise à disposition de services d'aide mais aussi de confort et de convivialité participent au « bien vieillir ». Ainsi, les personnes âgées continuent à s'épanouir dans la ville et dans la cité.

Indicateur

— **Autonomie des personnes âgées**

Etat zéro

— Age moyen d'entrée en institution : 84 ans pour les hommes et 86 pour les femmes

Source

— Portrait d'Angers Loire Métropole - AURA (INSEE 1999)

Actions

— **Action 30** : Proposer des solutions adaptables aux besoins des personnes âgées en matière de logement et d'hébergement

Action 31 : Promouvoir les relations entre les générations

Action 32 : Favoriser le développement d'offres culturelles, sociales, associatives et sportives en direction des seniors



Renforcer l'exemplarité et affirmer la responsabilité d'Angers Loire Métropole

Orientation stratégique 16

Intégrer les principes du développement durable dans les pratiques quotidiennes des élus et des services d'Angers Loire Métropole

Les acteurs locaux constituent l'élément moteur d'une politique de développement durable efficace. Or celle-ci appelle de nouvelles méthodes de travail et de nouveaux savoir-faire. Obtenir la participation et l'engagement de ces acteurs suppose une adhésion que l'agglomération peut favoriser par un comportement exemplaire.

Indicateur

Utilisation du papier recyclé par rapport au papier blanc

Etat zéro

31% de papier recyclé, 69% de papier blanc

Source

Atelier reprographie, Angers Loire Métropole (janvier à novembre 2005)

Actions

Action 33 : Mettre en place un Plan de Déplacements Entreprises dans le cadre du PDU

Action 34 : Sensibiliser les agents pour mettre en œuvre les gestes quotidiens exemplaires

Action 35 : Poursuivre les diagnostics énergétiques des bâtiments d'Angers Loire Métropole et mettre en œuvre un plan d'actions adapté

Orientation stratégique 17

Mettre en œuvre une politique d'achats responsables

La commande publique est un puissant levier pour la responsabilisation du secteur marchand, par l'intégration de clauses environnementales et sociales. L'achat public représente environ 120 milliards d'euros par an. Responsabilisé, un tel marché aurait un poids suffisant pour entraîner des changements majeurs en terme de production de produits et de services.

Indicateur

Part des achats responsables dans le budget total

Etat zéro

Non significative

Source

Angers Loire Métropole, 2005

Actions

Action 36 : Mettre en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics

Action 37 : Généraliser les achats verts*, éthiques* et équitables* dans la commande publique

Orientation stratégique 18

Développer la coopération décentralisée* à l'échelle de l'agglomération

La solidarité internationale vise à réduire la pauvreté, sous toutes ses formes, dans les Pays du Sud. Au niveau de l'Etat français, elle se traduit par l'Aide Publique au Développement (aide directe) ou l'Aide Multilatérale au Développement (aide indirecte). Les collectivités peuvent aussi agir. L'intérêt des coopérations entre collectivités françaises et étrangères réside dans la réciprocité des échanges réalisés, en terme de savoir-faire, de technologies...

Indicateur

Part du budget d'investissement consacré à Bamako

Etat zéro

0,3%

Source

Angers Loire Métropole, 2005

Action

Action 38 : Renforcer la coopération décentralisée avec Bamako, dans les principes du développement durable

Orientation stratégique 19

Mettre au service des communes d'Angers Loire Métropole une ingénierie développement durable

L'exemplarité de l'institution, c'est également l'exemplarité de ses communes membres dont certaines se sont déjà engagées dans des initiatives développement durable. Il s'agit maintenant de généraliser cet engagement.

Indicateur

Engagement dans une démarche développement durable

Etat zéro

Nombre de communes engagées dans des actions développement durable - A définir

Source

Angers Loire Métropole

Action

Action 39 : Accompagner les communes de l'agglomération pour la mise en œuvre et l'animation d'initiatives développement durable

Orientation stratégique 20

Suivre et évaluer les impacts de la mise en œuvre de l'Agenda 21 sur l'institution et le territoire

L'Agenda 21 local se positionne à la fois comme une démarche récurrente et un document cadre pour l'action. Révisable, il s'inscrit dans une logique d'amélioration continue permettant un apprentissage et une implication progressive de l'ensemble des acteurs.

Indicateur

Evolution de l'état du territoire - amélioration ou dégradation des 19 indicateurs associés aux orientations stratégiques

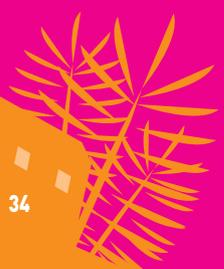
Source

Angers Loire Métropole

Action

Action 40 : Déployer un dispositif de suivi et d'évaluation

Plan d'actions



Favoriser les synergies entre les acteurs locaux en anticipant la norme DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques)

Contexte local

La directive européenne DEEE (Déchets d'Équipement Électriques et Électroniques) a été transposée en juillet 2005 par la France (décret n°2005-829). Elle fixe un objectif de collecte de 4 kg/an/hab des DEEE des ménages au 31 décembre 2006.

Localement, le potentiel et l'expérience sont avérés. On compte plusieurs unités industrielles concernées par l'électronique. Les partenariats entre les industriels et les entreprises d'insertion sont anciens. Emmaüs, Envie Anjou et Arceau Anjou collectent et démantèlent actuellement 2,5 kg/an/hab.

De plus, des études économiques réalisées avec les acteurs de la filière (industriels producteurs, professionnels de l'insertion, distributeurs, professionnels de l'environnement...) ont conclu à la faisabilité d'un équipement de démantèlement et de traitement des DEEE. Cet équipement sera dimensionné pour collecter les DEEE du Grand Ouest (27 départements). Environ 50 emplois seront créés, dont une quinzaine pour les entreprises d'insertion.

Résultat attendu

Augmentation du tonnage de déchets électriques et électroniques collectés par habitant et par an

Création d'emplois

Descriptif

- Mettre en œuvre le premier site de valorisation des DEEE du Grand Ouest
- Consolider les alliances locales entre les acteurs de l'économie sociale et solidaire et les industriels pour collecter et démanteler les DEEE
- Sensibiliser les ménages aux enjeux du tri des DEEE (en lien avec l'action n°17 « prévention des déchets »)
- Sensibiliser les entreprises, au-delà de la seule filière électronique, aux enjeux du tri des DEEE (en lien avec l'action n°17 « prévention des déchets »)

Pilote

Agence de développement économique

Partenaires actuels

Angers Loire Métropole, Véolia propreté, Thomson, Bull, Nec, A Novo, Arceau Anjou, Envie Anjou, Emmaüs, Mutualité Française, Chambre de métiers et de l'artisanat du Maine et Loire, Chambre de commerce et d'industrie...

Calendrier prévisionnel

2006

- Construction du bâtiment dédié à l'activité (environ 10 000 m²)

2007

- Ouverture du site

Budget prévisionnel

Investissement initial : 15 000 000 €

Répartis entre Angers Loire Métropole (7 000 000 €) et Véolia propreté (8 000 000 €)

Créer une Maison de l'Emploi

Contexte local

Le Plan de Cohésion Sociale, mis en œuvre à travers la loi de programmation pour la cohésion sociale du 18 janvier 2005, prévoit dans son volet emploi la création de 300 Maisons de l'Emploi. Une Maison de l'Emploi doit améliorer le service rendu aux demandeurs d'emploi, aux salariés et aux entreprises. Elle assure la convergence des politiques publiques de l'emploi et de la formation professionnelle dans le cadre d'un diagnostic, d'une stratégie et d'un plan d'actions partagés.

La Maison de l'Emploi d'Angers est située au 34 rue des Noyers à Angers. La fonction d'orientation stratégique est assurée par les instances permanentes de la Maison de l'Emploi. La fonction d'animation opérationnelle territoriale est assurée par les principaux acteurs locaux de l'emploi.

Résultat attendu

Amélioration de la synergie des acteurs

Amélioration de la coordination des moyens

Descriptif

Dans le domaine de l'observation, anticipation et adaptation du territoire :

- Observer l'emploi sur le territoire en rassemblant et croisant les données existantes,
- Etablir un diagnostic partagé et actualisé sur l'activité économique et la ressource humaine locale, puis identifier les actions à mettre en œuvre,
- Produire des analyses prospectives sur l'évolution des secteurs d'activité et les conséquences sur l'emploi, puis conduire des actions,
- Contribuer à la réflexion sur une offre de formation globale sur le territoire.

Dans le domaine de l'accès et du retour à l'emploi :

- Développer l'accompagnement individualisé des demandeurs d'emploi,
- Renforcer le partenariat avec les entreprises,
- Favoriser la connaissance et la découverte de métiers,
- Soutenir l'évolution de l'offre d'insertion par l'activité économique
- Améliorer le service rendu en matière d'accueil et d'orientation.

Dans le domaine du développement de l'emploi et de la création d'entreprises :

- Aider les entreprises à anticiper leurs besoins en main d'œuvre, en appui-conseil auprès de PME, ou lors du développement ou de l'implantation d'entreprises,
- Promouvoir et faciliter la création de son propre emploi, de son entreprise.
- Favoriser le développement de l'emploi dans les services aux personnes,
- Faciliter la mobilité professionnelle des salariés,
- Contribuer à l'accompagnement des mutations économiques.

Pilote

Angers Loire Métropole

Elu référent : M. Moreau - Service ressource : Direction Emploi - Insertion

Partenaires actuels

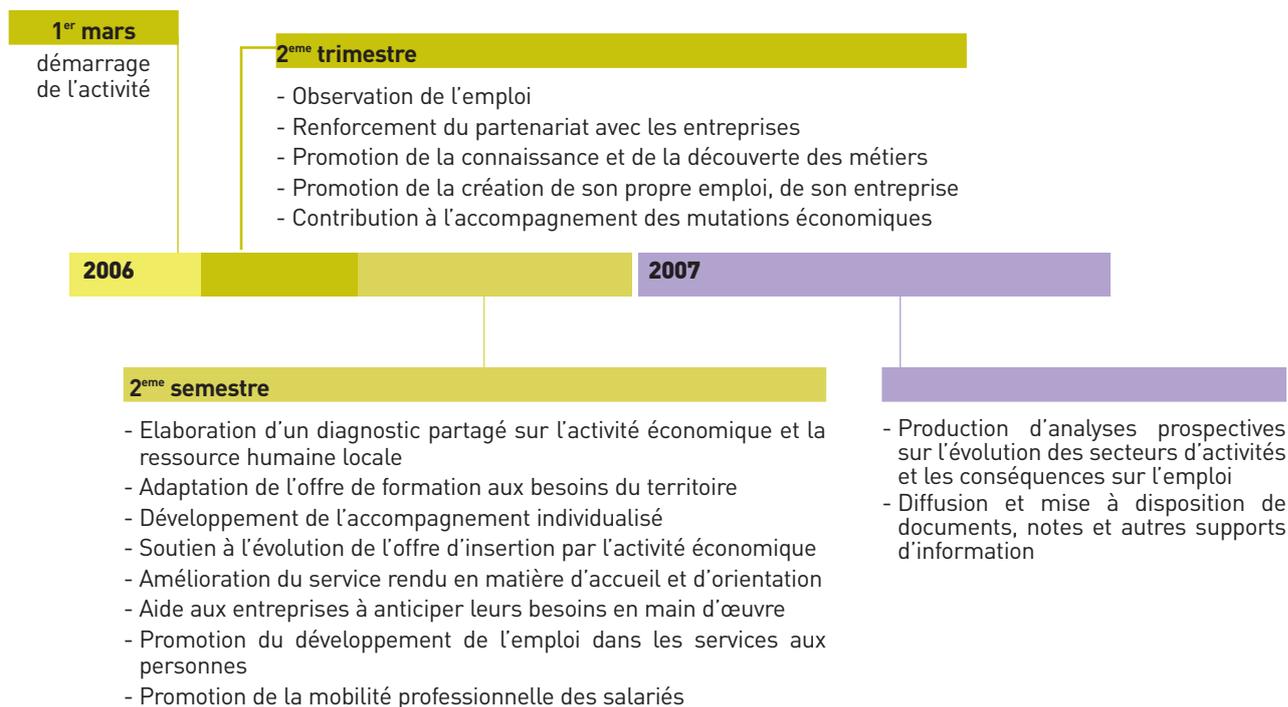
Membres constitutifs : Angers Loire Métropole, Etat, ANPE, ASSEDIC Pays de la Loire, Région des Pays de la Loire, Département du Maine-et-Loire

Membres associés : Education nationale, AFPA, CARIF-OREF, Mission Locale Angevine, AGEFIPH, Cap Emploi Maine-et-Loire, Chambre de commerce et d'industrie d'Angers, Chambre départementale d'agriculture du Maine-et-Loire,

Chambre de métiers de Maine-et-Loire, Angers Agglomération Développement, Comité d'expansion économique de Maine-et-Loire, CFDT, CFE-CGC, CFTC, CGT, CGT-FO, CGPME, Inter Réseau de l'Economie Sociale Angevin, Medef Anjou, SETT, UPA 49, Confédération Paysanne, FDSEA, structures locales de l'insertion par l'activité économique

Calendrier prévisionnel

La programmation suivante précise les périodes de démarrage des actions.



Budget prévisionnel

2006 : 495 000 €, dont 214 500 € en moyens spécifiques dédiés
(Etat : 142 000 € / Angers Loire Métropole : 72 500 €)

2007 : 595 000 €, dont 257 000 € en moyens spécifiques dédiés
(Etat : 170 000 € / Angers Loire Métropole : 87 000 €)

Faire connaître les acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire (ESS) et leurs initiatives

Contexte local — L'économie sociale et solidaire est un secteur important et engagé sur le territoire de l'agglomération. Elle représente 15% de l'emploi local.

Après un an de travail collectif de la part de l'ensemble de ses acteurs, l'inter réseau de l'économie sociale angevin (IRESA) est en cours de constitution, selon 4 axes : innover et créer, rechercher, mettre en réseau, professionnaliser.

Résultat attendu — **Maintien et création d'emplois locaux**

— **Reconnaissance de la professionnalisation de l'économie sociale et solidaire (ESS) : projets montés par l'inter réseau avec des collectivités et des entreprises**

Descriptif —

- Soutenir l'inter réseau des acteurs locaux de l'économie sociale et solidaire,
- Permettre à l'inter réseau d'être force de proposition dans les projets de développement économique en l'intégrant aux dispositifs existants,
- Organiser un événement pour valoriser l'économie sociale et solidaire.

Pilote — Angers Loire Métropole

Elu référent : F. Béatse - Service ressource : Direction Emploi - Insertion

Partenaires actuels — Inter réseau de l'économie sociale angevine, Chambre de commerce et d'industrie, Agence de développement économique, Chambre de métiers et de l'artisanat du Maine et Loire, Chambre d'agriculture

Calendrier prévisionnel

2006	A définir
<ul style="list-style-type: none"> - Affirmation d'un soutien politique d'Angers Loire Métropole à l'inter réseau - Partenariat autour d'actions concrètes 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'un événement de valorisation

Budget prévisionnel — A définir

ACTION 4

Renforcer les coopérations au sein de chaque filière locale entre les acteurs socio-économiques et la recherche

Contexte local

Les approches collectives développées jusqu'à maintenant sur le territoire ont permis de réaliser un travail de qualité de mise en réseau des entreprises et des laboratoires. Mais cette approche semble atteindre ses limites : au niveau régional, seules quelques centaines d'entreprises parmi les 30 000 entreprises industrielles et de services bénéficient chaque année de l'action des dispositifs existants.

L'enjeu consiste donc à atteindre un nombre plus important d'entreprises et à mettre directement en relation les entreprises avec les laboratoires locaux.

Résultat attendu

- Augmentation des partenariats entreprises / laboratoires
- Sollicitation en recherche action des laboratoires
- Augmentation des contrats CIFRE

Descriptif

- Engager une réflexion avec les acteurs locaux pour apporter des réponses aux questions suivantes :
 - comment mieux identifier les dispositifs actuels ?
 - comment faire partager les expériences innovantes ?
 - comment sensibiliser et mobiliser les acteurs socio-économiques sur la question de l'innovation ?
 - comment évaluer les besoins individuels des entreprises ?

Pilote

— Angers Technopole

Partenaires actuels

— CCI, CGPME, UCO, Université d'Angers, MEDEF, Chambre de métiers et de l'artisanat du Maine et Loire

Calendrier prévisionnel

— A définir

Budget prévisionnel

— A définir

Intégrer les nouvelles exigences du développement durable dans les métiers de chacune des filières professionnelles

Contexte local

La prise en compte des orientations stratégiques du développement durable a notamment pour conséquences :

- une modification des pratiques des métiers, voire l'émergence de nouveaux métiers,
- une adaptation des formations,
- une attractivité renouvelée du territoire.

Résultat attendu

- **Augmentation du taux de fréquentation des formations intégrant le développement durable**
- **Augmentation du nombre d'emplois liés au développement durable**

Descriptif

- Réaliser une étude sur les nouveaux besoins en matière de développement durable (urbanisme, transport, déchets, bâtiment...),
- Réaliser et diffuser un inventaire des formations prenant en compte ces nouvelles orientations stratégiques,
- Confronter les résultats de l'étude aux offres de formation,
- Réaliser un inventaire des entreprises liées au développement durable, en particulier les éco-entreprises.

Pilote

Angers Loire Métropole
Elu référent : G. Mahé - Service ressource : Mission développement durable

Partenaires actuels

Education nationale, Universités, Grandes écoles, Chambre de commerce et d'industrie, Agence de développement économique, CJD, observatoire des bonnes pratiques, Chambre de métiers et de l'artisanat du Maine et Loire, Chambre d'agriculture, Inter réseau de l'économie sociale angevine, AFPA, FFB, CAPEB

Calendrier prévisionnel

2006

- Réalisation des premiers inventaires

2007

- Mise en débat des grands résultats

Budget prévisionnel

A définir

Soutenir la Maison de la création et de la transmission d'entreprises du bassin d'emplois d'Angers

Contexte local	<ul style="list-style-type: none"> Le contrat de site du bassin d'emplois d'Angers signé entre l'Etat et ses partenaires le 21 novembre 2003 s'est donné notamment pour objectif de mettre en place des actions de redynamisation du tissu économique à court et moyen terme.
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> Augmentation du taux de création d'entreprises sur Angers et sa région pour tendre vers le niveau national Amélioration du travail en réseau des partenaires Accroissement de la pérennité des entreprises
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Faciliter les démarches des créateurs et repreneurs d'entreprises, - Favoriser la réussite des projets de création et de transmission des entreprises, - Rassembler les actions des professionnels du conseil et de l'accompagnement des porteurs de projets - Développer et promouvoir l'esprit d'entreprise, - Proposer des outils diversifiés : centre d'information et de documentation, réunions d'informations hebdomadaires, entretiens individuels et conseils personnalisés des partenaires, stages de préparation et formations à la création et la reprise d'entreprises, ateliers thématiques pour apporter des réponses et des outils pratiques, solutions financières adaptées aux projets.
Pilote	Chambre de commerce et d'industrie d'Angers
Partenaires actuels	Etat, Département de Maine et Loire, Angers Loire Métropole, Comité d'expansion économique du Maine et Loire, Agence de développement économique d'Angers Loire Métropole, Boutique de gestion Anjou, association pour le droit à l'initiative économique, association fonds développement solidaire Pays de la Loire et Angers Technopole
Calendrier prévisionnel	<p>- Signature de la charte d'engagement des partenaires de la Maison de la création et de la transmission d'entreprises du bassin d'emplois d'Angers</p> <p>2006 2007</p> <p>mai novembre - A définir</p> <p>- Forum de la reprise et de la transmission d'entreprises - Forum de la création et de la reprise d'entreprises</p>
Budget prévisionnel	<p>2006 : 160 000 €, répartis entre l'Etat, la chambre de commerce et d'industrie, le Département et Angers Loire Métropole</p> <p>2007 : A définir</p>

Engager des coopérations entre les métropoles du Grand Ouest dans le cadre de l'Espace Métropolitain Loire Bretagne et du contrat métropolitain

Contexte local

Le comité interministériel d'aménagement et de développement du territoire du 18 décembre 2003 a engagé une politique pour un rayonnement européen des métropoles françaises. Dans cet esprit, un appel à projets de coopération métropolitaine a été lancé.

La candidature commune des agglomérations d'Angers, Nantes, Brest, Saint-Nazaire et Rennes, présentée sous le nom d'Espace Métropolitain Loire Bretagne, fait partie des quinze projets retenus par le gouvernement.

Résultat attendu

Affirmation de la dimension, de la complémentarité et de la cohésion de l'Ouest français

Emergence à l'échelle européenne

Descriptif

- Six problématiques de coopération ont été repérées, en cohérence avec les priorités politiques affirmées dans les projets de territoire des agglomérations partenaires et avec les orientations générales des projets de règlement des fonds structurels européens pour la période 2007/2013 :

- pôles d'excellence économique, innovation et développement,
- enseignement supérieur, recherche, santé,
- accessibilité du territoire (route, rail, aérien),
- maritime,
- problématiques urbaines métropolitaines, cohésion sociale et services publics,
- rayonnement culturel, touristique et événementiel.

Pilote

La coordination des travaux dans chacun des domaines a été répartie entre les agglomérations partenaires. Angers Loire Métropole assure la coordination de la thématique « Accessibilité du territoire ».

Elu référent : JC. Antonini - Service ressource : Direction Prospective, évaluation et qualité

Partenaires actuels

Nantes Métropole, Brest Métropole Océane, Rennes Métropole, Communauté d'agglomération de la région nazairienne et de l'estuaire (CARENE), AURA

Calendrier prévisionnel

2006

- Elaboration d'un projet métropolitain

2007

- Signature d'un contrat métropolitain avec l'État, portant sur des opérations structurantes pour le territoire

Budget prévisionnel

Pour les études et séminaires relevant de la thématique « Accessibilité du territoire » : 40 000 €, répartis ainsi : 20 000 € Angers Loire Métropole et 20 000 € Fonds national d'aménagement et de développement du territoire

Poursuivre le développement des clubs d'entrepreneurs animés par l'Agence de développement économique

Contexte local

L'Agence de développement économique a notamment pour mission de constituer et d'animer des réseaux décisionnaires d'échanges et de réflexion.

Le club tertiaire associe 60 personnalités des marchés Banque Assurance Retraite Prévoyance et Relation Clientèle d'Angers, experts, Directeurs d'opérations ou d'établissements, issus des 40 plus grandes entreprises tertiaires de l'Agglomération. Ce cercle d'échange d'expériences permet de travailler sur des problématiques récurrentes d'organisation d'entreprise, notamment dans le domaine des ressources humaines.

Le club d'entreprises du parc d'activités d'Angers-Avrillé compte une quarantaine de membres. Le club d'entreprises du parc d'activités d'Angers-Beaucouzé rassemble 60 adhérents. Chaque année, des manifestations sont organisées : visites d'entreprises, rencontres d'information sur des thèmes intéressant l'activité des entreprises de chaque site.

Résultat attendu

Amélioration de la connaissance mutuelle des entreprises d'Angers Loire Métropole

Amélioration de l'intégration des chefs d'entreprises récemment arrivés

Mutualisation de pratiques professionnelles

Augmentation du nombre de projets collectifs

Descriptif

- Avec le club tertiaire, communiquer sur la réalité des métiers de la relation clients,
- Créer et animer un nouveau club sur un parc d'activités : St-Barthélemy-d'Anjou – St-Sylvain-d'Anjou.

Pilote

Agence de développement économique

Partenaires actuels

Le club tertiaire, le club d'entreprises d'Avrillé, le club d'entreprises d'Angers-Beaucouzé, les entrepreneurs locaux

Calendrier prévisionnel

2006

2007

- Organisation de la deuxième journée des métiers de la relation clients A définir
- Création d'un nouveau club sur un parc d'activités

Budget prévisionnel

2006 : 100 000 €

2007 : 130 000 €

Poursuivre la réflexion sur la stratégie et les outils fonciers de l'Agglomération et de ses partenaires privilégiés

Contexte local

La mise en œuvre des objectifs du Projet d'agglomération conduit à la définition d'une politique foncière pour construire des stratégies d'action. L'observatoire foncier d'Angers Loire Métropole sera au service de ces stratégies. Elles auront pour objectif la constitution des réserves indispensables pour anticiper les besoins, notamment en matière de terrains d'activités, d'habitat et d'équipements publics.

Il s'agit, notamment, de favoriser :

- le développement économique par la mise à disposition d'espaces dédiés et aménagés,
- la mise en oeuvre des polarités dans des secteurs où la diversité et la bonne articulation des implantations sont essentielles,
- la politique de l'habitat, en particulier pour soutenir l'habitat social, la mixité dans les quartiers, les interventions sur les sites de renouvellement urbain et assurer une meilleure maîtrise de l'étalement urbain,
- la réalisation des grands équipements publics (voirie, équipements intercommunaux, tramway,...),
- l'intervention en matière agricole pour la préservation d'une activité agricole périurbaine durable,
- la préservation des espaces à protéger au titre du paysage ou de l'environnement.

Il faut y ajouter l'objectif de maîtrise et d'anticipation des phénomènes spéculatifs.

Résultat attendu

- **Connaissance quantitative et synthétique des marchés fonciers et immobiliers et de leurs évolutions annuelles**
- **Analyse des tendances observées et des enseignements à en tirer au regard des politiques foncières**
- **Mise en prospective des informations quantitatives et qualitatives**

Descriptif

- Connaître les évolutions du marché foncier et en comprendre les tendances,
- Identifier la relation entre marchés fonciers et territoires (élaboration d'une cartographie des marchés fonciers),
- Anticiper la demande et analyser les besoins,
- Elaborer des scénarios d'évolution,
- Définir des stratégies d'action et en suivre les effets.

Pilote

Angers Loire Métropole
Elu référent : D. Servant – Service Ressource : Direction Développement des territoires, pôle foncier

Partenaires actuels

Agence de développement économique, Etat, organismes HLM, SAFER, AURA, Région

Calendrier prévisionnel

2006

- Choix d'un prestataire extérieur pour construire l'observatoire et assurer la première année d'observation
- Rencontre avec les différents partenaires possibles, définition des données nécessaires et proposition des indicateurs
- Choix définitif des indicateurs, rédaction et signature des conventions avec les partenaires, montage d'un comité de professionnels
- Recueil et analyse des données, production du document de synthèse
- Préparation et première réunion du groupe de travail élus ainsi que du comité de professionnels

2007

- Analyse prospective des données
- Elaboration d'une stratégie

Budget prévisionnel

2006 : 50 000 €

2007 : A définir

Elaborer le programme local de l'habitat

Contexte local

En 2005, Angers Loire Métropole a lancé l'élaboration du futur programme local de l'habitat 2006-2012. La première étape a consisté à réaliser un diagnostic, partagé par les élus et les acteurs socioprofessionnels. Ce diagnostic a mis en évidence trois enjeux pour la politique de l'habitat.

Angers Loire Métropole devra fortement augmenter sa production actuelle de logements neufs pour répondre aux besoins endogènes et maintenir l'attractivité et le dynamisme du territoire.

Angers Loire Métropole devra proposer une offre de logement alternative au pavillon en lotissement pour maîtriser la consommation d'espace.

Angers Loire Métropole devra effectuer des choix financiers et opérationnels pour rendre davantage de logements plus accessibles à tous.

Résultat attendu

Maintien de l'attractivité de l'Agglomération

Définition des conditions de la mise en œuvre de la mixité sociale et fonctionnelle

Développement d'un habitat durable

Descriptif

Les réflexions engagées en 2005 par les élus et les acteurs socioprofessionnels se poursuivront en 2006. Elles apporteront des réponses aux questions suivantes :

- Quels objectifs quantitatifs et qualitatifs de production de logements neufs ?
- Quelles interventions sur le parc de logements existants ?
- Comment réduire la consommation d'espace ?
- Comment produire les logements à des prix abordables ?
- Comment mobiliser le foncier indispensable à la production ?

Pilote

Angers Loire Métropole

Elu référent : M. Goua - Service ressource : Direction Développement des territoires, Service Habitat Logement

Partenaires actuels

Communes, professionnels (organismes HLM, agences immobilières, promoteurs, sociétés d'aménagement, AURA...), institutionnels (Département, Etat...)

Calendrier prévisionnel

2006

- Elaboration de la stratégie du programme local de l'habitat
- Présentation des orientations dans chaque conseil municipal
- Déclinaison territoriale des orientations communautaires

2007

- Mise en œuvre des actions et stratégies

Budget prévisionnel

A définir

Organiser une campagne de sensibilisation sur les enjeux de l'économie d'espace

Contexte local

L'étalement urbain croissant pose la question de la consommation d'espace, enjeu économique, environnemental et social fort pour le territoire angevin. Il met en évidence l'importance de repenser les modes de faire du « lotissement pavillonnaire » et la nécessaire prise en compte de la notion de « densité », souvent mal perçue (assimilée trop souvent à de l'habitat collectif, aux tours...).

La commission urbanisme a entamé une réflexion sur ces questions. Philippe Panerai, urbaniste, est mandaté par Angers Loire Métropole pour élaborer un outil pédagogique destiné aux élus pour analyser et valoriser un référentiel des formes urbaines « denses » du territoire angevin.

En cohérence avec les démarches du programme local de l'habitat et du schéma de cohérence territoriale, cette action de sensibilisation renforce la prise en compte de l'enjeu d'organisation de l'espace.

Résultat attendu

Evolution de l'opinion des différents acteurs

Descriptif

- Poursuivre la sensibilisation des élus en s'appuyant sur le travail de la commission urbanisme et l'outil pédagogique élaboré par Philippe Panerai,
- Lancer un concours : « La maison angevine du XXI^{ème} siècle »,
- Organiser une exposition itinérante à destination du grand public valorisant les résultats du concours,
- Exposer les résultats au salon de l'habitat d'Angers.

Pilote

Angers Loire Métropole
Elu référent : D. Servant - Service ressource : Direction Développement des territoires

Partenaires actuels

AURA, CAUE, SARA, SODEMEL, Ecoles d'architecture

Calendrier prévisionnel

2006

- Sensibilisation des élus
- Préparation du concours « La maison angevine du XXI^{ème} siècle »

2007

- Valorisation du concours dans le cadre du salon de l'habitat d'Angers et d'une exposition itinérante

Budget prévisionnel

2006 : 2 000 €
2007 : 35 000 €

Intégrer les approches environnementales de l'urbanisme dans tout projet d'aménagement

Contexte local

L'approche environnementale de l'urbanisme (AEU) est un outil d'aide à la conception et à la décision. Etude préalable aux choix d'aménagement et d'urbanisme, elle permet d'intégrer les préoccupations environnementales et énergétiques dans tout projet d'aménagement. Démarche généraliste soutenue par l'ADEME, elle peut donner lieu ensuite à des études de faisabilité réalisées par des spécialistes. L'AEU peut porter sur les choix énergétiques, la gestion des déplacements, la gestion des déchets, l'environnement sonore et climatique...Au-delà d'une seule approche technique, elle conduit donc à aménager dans le respect des principes du développement durable.

Ecouflant a engagé depuis 2002 une telle réflexion sur le quartier Provins. Montreuil-Juigné a intégré l'AEU dans la définition des cibles développement durable de son projet du quartier du Val de Montreuil. Angers prend en compte ces questionnements sur le quartier des Capucins.

Résultat attendu

- Diminution des impacts environnementaux des projets d'aménagement
- Réduction de la consommation énergétique
- Réduction de la consommation d'eau
- Optimisation des déplacements

Descriptif

- Intégrer le plus en amont possible la démarche pour des opérations variées en terme d'échelle et de typologie
- Faire connaître et partager la démarche aux communes

Pilote

Angers Loire Métropole
Elu référent : D. Servant - Service ressource : Direction Développement des territoires

Partenaires actuels

ADEME, SARA, SODEMEL, communes, bailleurs sociaux et privés, AURA

Calendrier prévisionnel

2006

- Capitalisation des opérations déjà engagées sur le territoire
- Prise en compte de la démarche dans le cadre de projets communautaires tests

2007

- Retour d'expérience des communes

Budget prévisionnel

2006 : 20 000 €

2007 : 20 000 €

Selon la nature des opérations, des subventions de l'ADEME viendront s'ajouter.

Etudier la problématique des déplacements dans les zones d'activités

Contexte local

Au sein d'une zone d'activités économiques, les complémentarités entre les entreprises peuvent permettre d'optimiser les flux (déchets, déplacements, énergie...). A terme, la mutualisation des services sur les zones pourrait réduire la consommation énergétique, la consommation d'eau et la production de déchets.

Des études sont actuellement menées sur les déplacements à Angers Loire Métropole. C'est une occasion pour concrétiser la réflexion sur la mutualisation en commençant par la question des déplacements dans les zones d'activités, en concertation avec les entreprises.

Résultat attendu

Essor des modes de transport alternatifs à la voiture dans les zones d'activités

Descriptif

- Etudier l'optimisation des déplacements (salariés, approvisionnement) en jouant sur la complémentarité des activités au sein de zones d'activités (anciennes et à venir),
- Accompagner les entreprises pour la mise en place de plans de déplacements d'entreprises.

Pilote

Agence de développement économique

Partenaires actuels

Angers Loire Métropole, ADEME, CCI, Chambre des métiers, COTRA, MIN/SOMINVAL

Calendrier prévisionnel

2006

- Diagnostic de la desserte en transports en commun dans les zones d'activités
- Propositions d'axes de progrès

2007

- Mise en œuvre des propositions retenues
- Etude comparative pour évaluer la position d'Angers sur la question de la logistique

Budget prévisionnel

Inclus dans le budget de l'Agence de développement économique

Définir une stratégie locale qualité environnementale pour les équipements scolaires et l'habitat

Contexte local

La démarche Haute Qualité Environnementale® (HQE) a été mise en oeuvre à Angers lors de deux opérations de réhabilitation de groupes scolaires (Adrien Tigeot et Alfred de Musset). En partenariat avec l'ADEME, la ville a élaboré un guide méthodologique.

A Montreuil-Juigné, de nouveaux bâtiments pour la brigade de Gendarmerie seront construits au point d'entrée du futur quartier du Val de Montreuil. En accord avec la Direction nationale de la Gendarmerie, ils seront conçus selon une démarche HQE®.

Le centre de maintenance du tramway répondra aux cibles HQE® en terme de gestion des ressources et de choix techniques.

Résultat attendu

- **Réduction de la consommation énergétique**
- **Réduction de la consommation en eau**
- **Réduction des coûts de fonctionnement**

Descriptif

- Sur la base des opérations menées et à partir des cibles HQE®, définir avec les parties prenantes un référentiel local : critères spécifiques à intégrer dans les cahiers des charges d'Angers Loire Métropole pour la construction ou la réhabilitation de groupes scolaires
- Sur la base des opérations menées et à partir des cibles HQE®, proposer avec les parties prenantes des préconisations pour une meilleure prise en compte de la qualité environnementale des logements

Pilote

Angers Loire Métropole

Pour les groupes scolaires :

Elu référent : M. Bonhomme - Service ressource :
Direction de la construction et de la maintenance
du patrimoine

Pour l'habitat :

Elu référent : M. Goua - Service ressource :
Direction Développement des territoires, Service
Habitat Logement

Partenaires actuels

Ville d'Angers, communes, CAUE, ADEME, AURA, Chambre de métiers, bailleurs privés et publics, promoteurs, Education nationale

Calendrier prévisionnel

2006

- Définition du référentiel pour les groupes scolaires
- Premières propositions de préconisations pour l'habitat

2007

- Application du référentiel dans les groupes scolaires

Budget prévisionnel

A définir

Avec le tramway, restructurer le réseau de transports en commun dans sa globalité

Contexte local

Le plan de déplacements urbains (PDU), approuvé en mars 2005, a pour objectif principal de limiter la croissance des déplacements en voiture.

Les efforts d'Angers Loire Métropole permettront d'ici 2015 :

- de faire progresser de 4 points (15 à 19 %) la part des déplacements effectués en transports en commun par rapport à l'ensemble des déplacements motorisés,
- de maîtriser l'utilisation de la voiture particulière.

Pour atteindre ces objectifs, Angers Loire Métropole a décidé à la fois de mettre en service un réseau de tramways et de restructurer et renforcer le réseau de bus sur l'ensemble du territoire. En effet, le pôle d'échange central (Lorraine et Foch) du réseau actuel des bus est saturé en heure de pointe et les transports en commun seront plus efficaces avec un tramway qu'avec de seuls bus. Les capacités en nombre de voyageurs transportés et les cadences seront augmentées.

Résultat attendu

Changement des comportements

Augmentation de la part modale des déplacements en transports en commun

Descriptif

- Achever les études de la première ligne de tramway : construction du centre de maintenance, choix du matériel roulant...
- Redéployer le réseau de bus : création de nouvelles lignes, augmentation de leur fréquence, offre de transport à la demande pour les communes les plus éloignées...
- Améliorer les performances du réseau de transports collectifs avec notamment la mise en place de parking-relais bus complétés à terme de parking-relais tramway,
- Associer les taxis à la politique de transports en commun,
- Connecter au mieux les différents modes de transport,
- Créer un lieu central d'information pour tous les modes de déplacement : la « centrale de mobilité »,
- Poursuivre les études de la seconde ligne de tramway.

Pilote

Angers Loire Métropole

Elu référent : R. Perron, A. Despagnet - Service ressource : Direction Déplacements / transports / voirie et Mission tramway

Partenaires actuels

Communes, COTRA, Département, Conseil communautaire de sécurité et prévention de la délinquance, Région, Les Petits Débrouillards

Calendrier prévisionnel

2006

- Etudes préalables au redéploiement des lignes de bus
- Mise en ligne via internet de la centrale de mobilité
- Consultation pour le matériel roulant du tramway
- Concours de maîtrise d'oeuvre pour le centre de maintenance
- Début des travaux de construction du centre de maintenance
- Arrêt de déclaration d'utilité publique

2007

- Début des travaux de déviation des réseaux et du pont sur la Maine

Budget prévisionnel

A définir

Développer et harmoniser les plans vélos locaux dans le cadre du plan de déplacements urbains

Contexte local

Un des objectifs du PDU est de développer une offre alternative concurrentielle à la voiture. Dans ce cadre, les modes doux de déplacement sont encouragés.

Le diagnostic du PDU a montré que la part modale des déplacements doux a baissé par rapport aux modes motorisés entre 1989 et 1998. Pourtant, des efforts ont été réalisés en matière d'équipement et d'aménagement :

- aménagements nombreux et de qualité en matière d'accessibilité et créations de cheminements ou d'espaces piétonniers,
- développement du réseau cyclable et des services liés (stationnement, location).

Pour favoriser la prise de conscience des enjeux liés aux déplacements et accélérer le changement des comportements, les actions de sensibilisation se poursuivent et se diversifient.

En 2005, en partenariat avec l'association " Les Petits Débrouillards ", Angers Loire Métropole et l'ADEME ont réalisé un kit pédagogique destiné aux écoles primaires : le Mobilo'pole. Le kit propose notamment :

- vingt fiches expériences pour aborder scientifiquement la question des déplacements,
- un jeu de société original créé de toutes pièces.

L'ensemble des actions est détaillé dans le « Guide pratique de la mobilité », disponible en ligne sur www.angersloiremetropole.fr.

Il s'agit aujourd'hui de mieux coordonner l'ensemble des actions sur Angers Loire Métropole pour améliorer l'attractivité des déplacements à vélo.

Résultat attendu

- **Changement des comportements**
- **Augmentation de la part modale des déplacements à vélo**
- **Augmentation du confort et de la sécurité du réseau**

Descriptif

- Mener régulièrement des actions de sensibilisation en faveur du vélo : par exemple à l'occasion de la semaine européenne de la mobilité, de la semaine de la sécurité routière et de la semaine du développement durable,
- Développer et améliorer un réseau vélo de l'Agglomération sécurisé et maillé, lisible et fonctionnel, connu et accessible, confortable et agréable,
- Assurer les liens de ce réseau avec les schémas régional et départemental, à travers la création de deux antennes Loire à Vélo et le développement de nouveaux itinéraires de loisirs,
- Mettre en cohérence les aménagements sur le périmètre des transports urbains pour assurer une meilleure lisibilité des itinéraires (homogénéisation de la signalisation et des marquages).

Pilote

Angers Loire Métropole
Elu référent : R. Perron – Service Ressource : Direction Déplacements / transports / voirie

Partenaires actuels

Communes, Département, Région, SARA, Angers Tourisme, Comité départemental du tourisme, DDE, ADEME, Place au vélo

Calendrier prévisionnel

2006

- Elaboration d'une fiche expérience supplémentaire consacrée à la sécurité routière pour le kit Mobilo'pole
- Elaboration du schéma directeur vélo : phase de diagnostic
- Mise en place d'aménagements cyclables entre Beaucouzé, Saint-Jean-de-Linières et Saint-Lambert-La-Potherie (antennes Loire à vélo)
- Mise à l'étude d'une Charte d'aménagement

2007

- Elaboration d'une fiche expérience supplémentaire consacrée au vélo pour le kit Mobilo'pole
- Elaboration du schéma directeur vélo : phase de concertation

Budget prévisionnel

A définir

Mettre en place une politique de prévention des déchets

Contexte local

Au quotidien, Angers Loire Métropole mène des actions connues : la collecte des ordures ménagères résiduelles, la collecte sélective, le fonctionnement de 8 déchèteries, la fabrication du compost Végéterre et le traitement des ordures ménagères résiduelles.

L'installation généralisée de containers enterrés au pied des grands collectifs d'Angers Loire Métropole, les actions de sensibilisation sur les enjeux de la collecte sélective menées par les ambassadeurs du tri ont permis d'atteindre des premiers résultats concrets. Entre 1999 et 2004, alors que le gisement global collecté a augmenté de 11,5%, la collecte sélective a augmenté de 54% et la part résiduelle incinérée a diminué de 15%.

Pour aller plus loin, une politique de prévention des déchets à la source est engagée depuis 2005.

Résultat attendu

Maîtrise du développement du gisement des déchets

Descriptif

- Faciliter le compostage individuel sur toutes les communes d'Angers Loire Métropole (5 000 composteurs individuels distribués sur la période 2005-2007),
- Sensibiliser aux bonnes pratiques culturelles pour limiter les impacts environnementaux et la production de déchets végétaux,
- Mettre en place un Observatoire de la prévention des déchets (analyse des flux de déchets sur le territoire, capitalisation d'expériences de collectivités européennes, dialogue avec les partenaires...),
- En partenariat avec les associations de consommateurs et les distributeurs, sensibiliser le consommateur dès son acte d'achat (suremballage, usage de sacs en plastique...),
- Former les ambassadeurs du tri à la prévention des déchets,
- Informer les élus et le personnel d'Angers Loire Métropole sur la prévention des déchets (optimisation de l'utilisation du papier, achats responsables...),
- Mettre en place un label auprès des entreprises qui mènent des actions pour limiter la production de déchets et une « Charte de la prévention des déchets ».

Pilote

- Angers Loire Métropole
Elu référent : P. Bodard - Service ressource : Direction Déchets - environnement

Partenaires actuels

- ADEME, Région, Département, CCI, Chambre de Métiers, Chambre d'Agriculture, Terre des Sciences, associations locales

Calendrier prévisionnel

2006

- Mise à disposition de 2 000 composteurs individuels supplémentaires
- Elaboration et diffusion d'un guide sur la réduction des déchets verts et les pratiques culturales pour les particuliers
- Lancement d'une campagne de sensibilisation (Foire Exposition, Salon de l'Habitat, grandes surfaces,...)
- Animations en milieu scolaire

2007

- Mise à disposition de 2 000 composteurs individuels supplémentaires
- Mise en œuvre des actions internes à Angers Loire Métropole
- Poursuite de la campagne de sensibilisation

Budget prévisionnel

- 2006 : 100 000 €
- 2007 : 150 000 €

Eduquer à la culture du risque

Contexte local

Le risque, c'est l'éventualité d'un événement (par exemple d'origine naturelle ou technologique) susceptible de porter atteinte à l'environnement, à l'intégrité physique des personnes, à leur dignité, à leurs biens.

La prise de conscience d'un risque permet de modifier son comportement quand on comprend que les impacts environnementaux dont on est responsable, individuellement ou collectivement, peuvent avoir un effet d'entraînement sur un risque.

Les risques d'inondation concernent environ 20% du territoire d'Angers Loire Métropole situé sur une double confluence. Les grandes crues de la Loire et de la Maine ont infligé d'énormes dégâts matériels et humains.

Résultat attendu

— **Changement des comportements**

— **Réduction de la vulnérabilité des équipements et des activités**

Descriptif

— Sensibiliser les habitants à la notion de risque (enjeux, vocabulaire technique, contester la notion de risque zéro...)

Risque inondation :

- Sensibiliser régulièrement l'ensemble de la population (en diffusant des documents déjà édités) : comment anticiper, comment se comporter lors de la crise, l'après crise, les assurances, les consignes techniques, les informations réglementaires, les obligations des communes, EPCL et particuliers,...

- Réduire la vulnérabilité en zones inondables : information/prévention, aménagements hydrauliques, aménagements de valorisation paysagère, règles de construction...

- Aider les communes à l'élaboration des plans réglementaires (DICRIM : Document d'information communal sur les risques majeurs et PCS : Plan communal de sauvegarde)

Risque industriel :

- Multiplier les échanges entre les petites entreprises pour partager la perception des risques et mutualiser leur gestion

Pilote

— **Risque naturel** : Angers Loire Métropole / Elu référent : P. Vernot - Service ressource : Mission risques majeurs

Risque industriel : copilotage à construire avec des associations représentatives

Partenaires actuels

— Préfecture, Chambre d'agriculture, Communes, CCI, Chambre des métiers, Agence de développement, ESAIP, Etablissement Public Loire, Agence de l'Eau, DIREN, université et écoles, autres associations (UFC Que Choisir, CLCV...)

Calendrier prévisionnel

2006

2007

- Choix des outils à utiliser pour informer régulièrement le public sur les risques A définir
- Etudes préalables (choix d'un périmètre, choix des risques à prendre en compte avec les industriels...)

Budget prévisionnel

— **2006** : Formation - information des élus et des services : 5 500 €
Communication : 10 500 €

2007 : A définir

Inciter les collectivités, les industriels, les artisans et les commerçants à réaliser des diagnostics énergétiques

Contexte local	<p>Dans le cadre du projet « Angers - Ville durable », un partenariat entre la Ville d'Angers, Angers Loire Métropole et l'ADEME a permis en 2002 de sensibiliser les entreprises à la maîtrise de l'énergie. 11 pré-diagnostic complets ont été réalisés.</p> <p>La Ville d'Angers a entamé un travail de diagnostic de son patrimoine. La commune d'Ecouflant a réalisé en 2002 un diagnostic énergétique (énergie / eau / éclairage public) sur l'ensemble de son patrimoine communal. La mise en œuvre des premières préconisations a permis de réaliser rapidement d'importantes économies.</p> <p>Dans son programme pluriannuel stratégique 2005-2010 « Energies 21 », le syndicat intercommunal d'énergies du Maine et Loire (SIEML) fait de la maîtrise de l'énergie un enjeu fort.</p>				
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> — Changement des comportements — Réduction des émissions de gaz à effet de serre — Réduction de la consommation et de la dépense énergétique 				
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> — Organiser des actions de sensibilisation en direction des communes, des industriels, des artisans et des commerçants pour expliquer les enjeux économiques, sociaux et environnementaux d'une campagne de maîtrise de l'énergie — Appuyer techniquement et financièrement la réalisation de diagnostics : bilan technique simplifié (évaluation des gisements d'économie d'énergie), préconisations (travaux possibles, études complémentaires, sensibilisation) et plan d'actions — Valoriser les initiatives nouvelles par une campagne d'information 				
Pilote	<p>Angers Loire Métropole</p> <p>Elu référent : G. Mahé - Service ressource : Mission développement durable</p>				
Partenaires actuels	<p>ADEME, Communes, SIEML, Chambre de Métiers, CCI, MIN/SOMINVAL</p>				
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <thead> <tr> <th style="background-color: #d9ead3;">2006</th> <th style="background-color: #d9ead3;">2007</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une journée de sensibilisation en direction des communes d'Angers Loire Métropole - Organisation d'une journée de sensibilisation en direction des industriels, artisans et commerçants d'Angers Loire Métropole - Réalisation de 5 diagnostics communaux et, au minimum, de 5 diagnostics de structures économiques. </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une journée d'échanges d'expériences en direction des communes d'Angers Loire Métropole - Organisation d'une journée d'échanges d'expériences en direction des industriels, artisans et commerçants d'Angers Loire Métropole - Réalisation de 10 diagnostics communaux et, au minimum, de 10 diagnostics de structures économiques </td> </tr> </tbody> </table>	2006	2007	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une journée de sensibilisation en direction des communes d'Angers Loire Métropole - Organisation d'une journée de sensibilisation en direction des industriels, artisans et commerçants d'Angers Loire Métropole - Réalisation de 5 diagnostics communaux et, au minimum, de 5 diagnostics de structures économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une journée d'échanges d'expériences en direction des communes d'Angers Loire Métropole - Organisation d'une journée d'échanges d'expériences en direction des industriels, artisans et commerçants d'Angers Loire Métropole - Réalisation de 10 diagnostics communaux et, au minimum, de 10 diagnostics de structures économiques
2006	2007				
<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une journée de sensibilisation en direction des communes d'Angers Loire Métropole - Organisation d'une journée de sensibilisation en direction des industriels, artisans et commerçants d'Angers Loire Métropole - Réalisation de 5 diagnostics communaux et, au minimum, de 5 diagnostics de structures économiques. 	<ul style="list-style-type: none"> - Organisation d'une journée d'échanges d'expériences en direction des communes d'Angers Loire Métropole - Organisation d'une journée d'échanges d'expériences en direction des industriels, artisans et commerçants d'Angers Loire Métropole - Réalisation de 10 diagnostics communaux et, au minimum, de 10 diagnostics de structures économiques 				
Budget prévisionnel	<p>2006 : 15 000 €</p> <p>2007 : 30 000 €</p> <p>Selon la nature des diagnostics, des subventions de l'ADEME et du SIEML viendront s'ajouter à celles d'Angers Loire Métropole.</p>				

Engager les particuliers à maîtriser et réduire leurs consommations énergétiques

Contexte local

Angers Loire Métropole est adhérente à Energie-Cités, association des autorités locales européennes pour une politique énergétique locale durable.

Angers Loire Métropole est partenaire de l'Espace Info Energie, animé par l'association Alisée. L'Espace Info Energie a pour mission d'informer et de conseiller les particuliers sur les actions leur permettant de réduire leurs consommations énergétiques. De nombreux outils, comme un logiciel « d'auto-diagnostic », sont à la disposition des particuliers.

Résultat attendu

- **Changement des comportements**
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre**
- **Réduction de la consommation énergétique**
- **Réduction de la dépense énergétique**

Descriptif

- Adhérer à la campagne européenne Display* et utiliser les résultats de cette campagne comme levier de sensibilisation-action : l'exemplarité des communes au service du changement des comportements.
- Réaliser une thermographie sur une zone d'expérimentation (zone où le gisement d'économie est a priori important ou bien zone dans laquelle habitent des ménages modestes) et mettre en place un dispositif d'accompagnement pour l'explication des résultats.
- Valoriser le projet de réhabilitation du moulin de Villevêque (site pilote / espace d'expérimentation des énergies renouvelables) dans une optique pédagogique (projet en cours d'élaboration).
- Appliquer la stratégie locale qualité environnementale qui comprendra un volet énergie lors de la construction, de la réhabilitation ou de la rénovation des bâtiments (cf. action N°14).

Pilote

Angers Loire Métropole
Elu référent : G. Mahé - Service ressource : Mission développement durable

Partenaires actuels

ADEME, Espace Info Energie, UFC Que Choisir, Conseils de Quartier, SIEML, ANAH

Calendrier prévisionnel

2006

- Création d'une rubrique régulière de sensibilisation à la maîtrise de l'énergie dans le journal Métropole
- Préparation d'une exposition programmée en octobre
- Préparation de l'étude thermographique (choix d'une zone)
- Adhésion à Display
- Affichage des consommations de 5 bâtiments sur le territoire d'Angers Loire Métropole

2007

- Affichage des consommations de 5 bâtiments supplémentaires
- Application de la stratégie locale qualité environnementale dans les groupes scolaires

Budget prévisionnel

2006 : Cotisation à Energie-Cités : 2 000 €
Partenariat Espace Info Energie : 20 000 €
Exposition: 50 000 €

2007 : Cotisation à Energie-Cités : 2 000 €
Partenariat Espace Info Energie : 20 000 €

Développer les différentes filières locales d'énergies renouvelables

Contexte local	<ul style="list-style-type: none"> - Des études d'opportunités de recours à l'énergie solaire ont été menées sur des projets (école Alfred de Musset, ferme de l'Île St Aubin). - Emmaüs et Ecoflant étudient les possibilités d'installation de chaudières bois. 				
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Réduction des émissions de gaz à effet de serre - Augmentation de la puissance produite localement par les énergies renouvelables 				
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> - Diffuser les études réalisées par l'ADEME sur les gisements éoliens - Etudier la possibilité d'aides directes pour les particuliers pour financer des équipements énergies renouvelables - Etudier la filière biomasse, notamment par rapport à la filière végétale - Appliquer la stratégie locale qualité environnementale qui comprendra un volet énergie lors de la construction, de la réhabilitation ou de la rénovation des bâtiments (cf. action N°14) 				
Pilote	<ul style="list-style-type: none"> - Angers Loire Métropole - Elu référent : G. Mahé - Service ressource : Mission développement durable 				
Partenaires actuels	<ul style="list-style-type: none"> - Communes, ADEME, SIEM, Emmaüs, Espace Info Energie, Centre régional de la propriété forestière, acteurs du pôle végétal, Chambre d'agriculture 				
Calendrier prévisionnel	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%;">2006</td> <td style="width: 50%;">2007</td> </tr> <tr> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un panorama des énergies renouvelables sur le territoire - Mise en place d'un système d'aide pour les particuliers - Réalisation de l'étude concernant la filière biomasse </td> <td> <ul style="list-style-type: none"> - Application de la stratégie locale qualité environnementale dans les groupes scolaires </td> </tr> </table>	2006	2007	<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un panorama des énergies renouvelables sur le territoire - Mise en place d'un système d'aide pour les particuliers - Réalisation de l'étude concernant la filière biomasse 	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la stratégie locale qualité environnementale dans les groupes scolaires
2006	2007				
<ul style="list-style-type: none"> - Diffusion d'un panorama des énergies renouvelables sur le territoire - Mise en place d'un système d'aide pour les particuliers - Réalisation de l'étude concernant la filière biomasse 	<ul style="list-style-type: none"> - Application de la stratégie locale qualité environnementale dans les groupes scolaires 				
Budget prévisionnel	<ul style="list-style-type: none"> - 2006 : 30 000 € - 2007 : 50 000 € 				

Valoriser les espaces naturels, notamment les Basses Vallées Angevines

Contexte local	<p>Angers Loire Métropole souhaite valoriser les espaces naturels de son territoire, et particulièrement les Basses Vallées Angevines.</p> <p>Cette politique passe en premier lieu par la préservation de ces espaces à la biodiversité exceptionnelle. Par ailleurs la valorisation de ces espaces nécessite une approche globale qui comprend plusieurs volets : agriculture, tourisme et loisirs, éducation à l'environnement tant des scolaires que du grand public, animation.</p> <p>Angers Loire Métropole fédère un certain nombre d'initiatives locales.</p>						
Résultat attendu	Valorisation des espaces naturels						
Descriptif	<p>Protéger les Basses Vallées Angevines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - portage administratif et financier de la structure animatrice de Natura 2000 dans les Basses Vallées Angevines - représentations de 7 intercommunalités réparties sur deux départements <p>Valoriser les Basses Vallées Angevines :</p> <ul style="list-style-type: none"> - agriculture : financement des contrats d'agriculture durable dans ce territoire - tourisme : création d'un produit touristique lié à la pêche - loisirs : randonnée, sorties nature... - éducation à l'environnement : <ul style="list-style-type: none"> pour les scolaires : création d'un programme pédagogique en partenariat avec de nombreux intervenants du territoire pour le grand public : animations, sorties découverte 						
Pilote	<p>Angers Loire Métropole</p> <p>Elu référent : JL Gascoin - Service ressource : Direction Développement des territoires, Développement rural</p>						
Partenaires actuels	<p>Mission tourisme, intercommunalités voisines, AURA, associations locales, Ligue pour la protection des oiseaux, chambre d'agriculture, Ablette angevine, école d'éducation fluviale, maison de l'environnement, association de protection des habitats et de la faune sauvage, maison de la rivière, Education nationale...</p>						
Calendrier prévisionnel	<table border="1"> <tr> <td data-bbox="459 1839 1142 1872">2006</td> <td data-bbox="1158 1839 1453 1872">2007</td> </tr> <tr> <td data-bbox="459 1883 1142 1917">- Poursuite des actions engagées</td> <td data-bbox="1158 1883 1453 1917">A définir</td> </tr> <tr> <td colspan="2" data-bbox="459 1928 1453 1951">- Poursuite des études pour la mise en œuvre de nouvelles actions</td> </tr> </table>	2006	2007	- Poursuite des actions engagées	A définir	- Poursuite des études pour la mise en œuvre de nouvelles actions	
2006	2007						
- Poursuite des actions engagées	A définir						
- Poursuite des études pour la mise en œuvre de nouvelles actions							
Budget prévisionnel	A définir						

Valoriser les itinéraires de randonnée

Contexte local — Angers Loire Métropole a engagé une politique de valorisation des itinéraires de randonnée. Après avoir défini l'intérêt communautaire en matière d'itinéraire, une politique globale a été déclinée qui comprend la protection des sentiers, les aménagements et la promotion.

Résultat attendu — **Valorisation des sentiers de randonnée**

Descriptif —

Protéger :

- classement des sentiers (intérêt communal, intérêt intercommunal, intérêt communautaire) et signature de conventions avec les communes,
- inscription au Plan Départemental des Itinéraires de Promenade et de Randonnée (PDIPR).

Aménager :

- entretien des sentiers d'intérêt communautaire (fait intervenir uniquement des entreprises d'insertion)
- formation au balisage et mise en œuvre de ce balisage
- signalétique et jalonnement
- mobilier de pique nique
- réfection de la structure de certains cheminements (passerelle, drainage...)

Promouvoir :

- publication d'un topo-guide « les Basses Vallées Angevines à pied » par Angers Loire Métropole et la Fédération Française de Randonnée Pédestre. Edité en 1998, il a bénéficié d'un tirage en 2003.
- parution d'un guide de randonnées intitulé « Le plaisir en marche » en avril 2005. Ce guide propose 41 sentiers pour découvrir le territoire d'Angers Loire Métropole à pied, à cheval ou à VTT. Pour chaque sentier, les itinéraires sont cartographiés et commentés. Les lieux à visiter, les animations et les services accessibles sont également précisés. Ce guide convient aussi bien aux familles qu'aux randonneurs chevronnés.

Pilote — Angers Loire Métropole
Elu référent : JL Gascoin - Service ressource : Direction Développement des territoires, Développement rural, Animation des Basses Vallées Angevines.

Partenaires actuels — Comité Départemental de la Randonnée Pédestre, association de randonneur, comité départemental du Tourisme, Angers Loire Tourisme, LPO, CPIE.

Calendrier prévisionnel

2006

Protection

- Réévaluation des sentiers
- Poursuite de l'inscription au PDIPR à poursuivre

Aménagement

- Aménagements divers et entretien (espaces de pique nique, structure des sentiers...)
- Renouvellement des panneaux anciens (BVA) afin d'homogénéiser l'ensemble de la signalétique des sentiers
- Proposition de sentiers d'interprétation et/ou de découverte

Promotion

- Réédition du guide « le plaisir en marche » en janvier 2006
- Inscription en ligne des circuits de randonnée, labellisation départementale
- Parution en 2006 d'un guide nature réalisé par la LPO 49 pour que le plaisir de la découverte faune/flore accompagne le plaisir de la marche

Budget prévisionnel — A définir

Valoriser les inventaires faunistiques et floristiques

Contexte local — La Stratégie Nationale pour la Biodiversité élaborée en juin 2004 se fixe pour objectif de stopper la perte de biodiversité d'ici à 2010. Quatre orientations sont définies : mobiliser tous les acteurs, reconnaître sa valeur au vivant, améliorer la prise en compte par les politiques publiques et développer la connaissance scientifique et l'observation.

Le territoire d'Angers Loire Métropole est riche d'espaces à haute valeur ajoutée écologique (ZNIEFF, Natura 2000). La biodiversité locale et les enjeux de sa préservation sont mis en valeur lors de manifestations organisées régulièrement à Angers, Ecoflant, Mûrs-Erigné, Cantenay-Epinard...

Résultat attendu — **Caractérisation des enjeux de la biodiversité locale**

Descriptif — Expliquer les enjeux réglementaires à la population et aux acteurs locaux
 - des ZNIEFF de niveau 1 et 2 et des zones Natura 2000
 - et de leur superposition éventuelle (activités autorisées/ interdites...)
 Publier un « guide de la biodiversité locale » (sensibilisation / information)
 Multiplier les sorties d'interprétations
 Mettre en place un dispositif d'observation de la biodiversité : étudier les facteurs de maintien de la biodiversité en milieu urbain

Pilote — Angers Loire Métropole
 Elu référent : JL Gascoin - Service ressource : Direction Développement des territoires

Partenaires actuels — LPO, Maison de la Loire, Maison de l'Environnement, DIREN, Université - UFR de sciences

Calendrier prévisionnel

2006	2007
<ul style="list-style-type: none"> - Sensibilisation des acteurs - Définition des enjeux locaux - Inventaire des études existantes 	<ul style="list-style-type: none"> - Réalisation d'études complémentaires en fonction des enjeux de biodiversité identifiés

Budget prévisionnel — A définir

Surveiller et améliorer la qualité des cours d'eau sur le territoire

Contexte local

La directive Cadre Européenne sur l'Eau impose que tous les milieux aquatiques (cours d'eau, lacs, littoral, eaux souterraines...) soient en bon état d'ici 2015.

Cela conduit à intensifier les actions menées en faveur de la dépollution des eaux usées collectées :

- avec la rénovation d'une station de dépollution par année, avec le remplacement de 15 km des canalisations d'eaux usées,
- avec la refonte totale de la station de dépollution de la Baumette.

Ces grosses réparations et ces renouvellements conduisent à limiter l'impact des rejets au milieu naturel.

Résultat attendu

Reconquête d'un bon état écologique et physico-chimique des cours d'eau

Maintien de la qualité sanitaire de l'eau produite

Amélioration de la connaissance par les usagers du circuit de l'eau

Descriptif

Engager la rénovation de la station de dépollution de la Baumette :

- amélioration très sensible de la qualité des rejets dans la Maine (azote divisé par 4, phosphore par 3) avec respect du classement de la Maine en rivière très sensible à l'eutrophisation,
- augmentation de la capacité de traitement de 252 000 équivalent habitant à 285 000 équivalent habitant,
- maîtrise totale des odeurs,
- évolution du process en matière de traitement des boues
- reconquête des bords de Maine

Anticiper les pollutions industrielles et agricoles :

- suivi très pointu et contrôle de la qualité des rejets des entreprises et sur tout le territoire d'Angers Loire Métropole,
- mise en place au 1^{er} janvier 2006, en partenariat avec l'ensemble des établissements publics et des distributeurs d'eau potable concernés, d'une cellule Alerte Loire apte à informer en cas de pollution de la ressource, à analyser les origines, à préciser la nature et les vitesses de transfert de la pollution

Inciter la population et les acteurs socio-économiques à réduire leurs consommations d'eau et à surveiller la qualité de leurs rejets

Mettre en œuvre le service public d'assainissement non collectif

Pilote

Angers Loire Métropole

Elu référent : M. Laffineur – Service ressource : Direction eau assainissement

Partenaires actuels

Agence de l'eau, services de l'Etat (DDASS...), Mission inter-services de l'eau, communes, département, région, associations, usagers, abonnés, établissements publics, distributeurs d'eau potable

Calendrier prévisionnel

2006

- Début des travaux de rénovation de la Baumette

Budget prévisionnel

Pour la rénovation de la Baumette : 55 millions € HT

répartis ainsi : autofinancement : 10 millions €

subvention de l'Agence de l'eau : 17,5 millions €

emprunt : 27,5 millions €

Lancer le projet de Centre de Ressources d'Information et de Communication (CRIC)

Contexte local

Initiée depuis fin 2003, la réflexion sur la création d'un centre de ressources d'information et de communication (CRIC) au niveau communautaire fédère de façon collégiale et interactive des élus et professionnels de la communauté, de grandes et de petites communes membres.

Après une première phase de recensement des besoins menée de fin 2003 à fin 2004, trois groupes de travail ont été créés pour optimiser la mise en œuvre de la plateforme extranet : ligne éditoriale, procédure extranet et dimension technique. En octobre 2005, la plateforme a été livrée. Quelques services et quatre communes ont participé aux tests techniques de la plateforme.

Résultat attendu

- Développement d'un sentiment d'appartenance à Angers Loire Métropole
- Promotion d'une identité dynamique du territoire
- Renouvellement de l'offre de services proposée aux usagers
- Mise en œuvre de nouvelles pratiques collaboratives utilisant les technologies de l'information et de la communication entre services et entre Angers Loire Métropole et ses partenaires

Descriptif

- Permettre aux habitants d'accéder à une information de proximité et de pouvoir procéder à des démarches en ligne.
- Permettre aux communes membres de mutualiser les ressources documentaires et informatives, de fluidifier la circulation et l'accès à l'information, de faciliter les pratiques collaboratives et d'unifier l'accès à des applications partagées.

Pilote

- Angers Loire Métropole
- Elu référent : D. Raoul - Service ressource : Chargé d'animation du CRIC

Partenaires actuels

- L'ensemble des utilisateurs

Calendrier prévisionnel

2006

- Lancement du plan de communication
- Ouverture du portail
- Analyse des nouvelles propositions des utilisateurs externes et internes

2007

- Ajout de nouvelles briques fonctionnelles

Budget prévisionnel

- 2006 : 50 000 €
- 2007 : 50 000 €

Accompagner les communes dans la mise en place d'instance de consultation et favoriser les synergies entre ces différentes instances

Contexte local

De plus en plus, les citoyens manifestent leur volonté d'être associés à la prise de décision des élus. Certaines communes de l'Agglomération ont déjà mis en place des outils de consultation locale (conseils de quartiers, conseils des jeunes...) pour développer l'implication des acteurs économiques, sociaux, associatifs et des habitants dans l'élaboration et la mise en œuvre des projets locaux.

Résultat attendu

- **Evaluation des attentes et des besoins de la population**
- **Anticipation des attentes et des besoins de la population**

Descriptif

- Réaliser un état des lieux exhaustif des instances de consultation existantes dans l'Agglomération en identifiant les échelons de représentativité, les rôles/missions, les méthodes de travail, les niveaux d'intervention géographique et les thématiques abordées.
- Rendre publiques les informations recueillies : proposer une information aux communes sur les enjeux de la participation et les conditions de réussite des initiatives communales dans ce domaine, et éventuellement un accompagnement dans la « requalification » des instances existantes et dans la création d'instances.
- Réaliser un inventaire des structures associatives sur le territoire, en particulier celles engagées dans l'amélioration de la vie locale.
- Mettre en réseau les structures locales dans une perspective de « guichet unique ».

Pilote

Angers Loire Métropole
Elu référent : G. Mahé - Service ressource : Mission développement durable

Partenaires actuels

Communes, Conseil de développement, Inter réseau de l'économie sociale angevin

Calendrier prévisionnel

2006

- Inventaire des instances de consultation
- Inventaire des structures associatives de l'Agglomération

2007

- Organisation d'une information sur les enjeux de la participation (sous réserve, en fonction du calendrier des élections locales)
- Mise à jour de l'inventaire des structures associatives de l'Agglomération
- Propositions pour la mise en réseau des structures locales

Budget prévisionnel

2006 : 2000 € pour l'inventaire des instances de consultation
2007 : à définir

Créer une cité internationale

Contexte local

En 2003, plus de 3 500 étudiants étrangers ont été accueillis dans un contexte de développement volontariste à l'international des différents établissements.

Parallèlement, on constate un déficit en capacités d'accueil des post-doctorants et des professeurs invités et une absence de capacité d'hébergement temporaire de cadres étrangers salariés dans les entreprises angevines.

La création d'une cité internationale sur le site de Saint-Serge permet d'augmenter la capacité d'accueil des étudiants, cadres et chercheurs étrangers. Dans un contexte concurrentiel, c'est aussi une occasion de se positionner vis-à-vis d'autres territoires.

Résultat attendu

Affirmation de la dimension internationale du pôle enseignement supérieur / recherche angevin

Augmentation du nombre d'étudiants, de cadres et de chercheurs étrangers

Descriptif

- Proposer 270 chambres pour des étudiants étrangers
- Proposer 80 à 90 logements (studio, F1, F2) pour les cadres et chercheurs étrangers
- Offrir des services collectifs

Pilote

Agence de développement économique

Partenaires actuels

Universités, ESSCA, ENSAM, ESEO, ESA, Angers Technopole

Calendrier prévisionnel

2006

- Travaux

2007

- Livraison rentrée universitaire
- Accueil des premiers locataires

Budget prévisionnel

2006 : Maîtrise d'ouvrage privée

Promouvoir et favoriser la découverte des métiers et des filières du territoire

Contexte local

Le vieillissement démographique va toucher notre territoire dans les prochaines années. Les jeunes vont devenir une ressource rare. L'emploi est un levier pour garder et attirer les jeunes sur le territoire.

Certains secteurs manquent aujourd'hui de main d'œuvre tandis que des jeunes continuent d'être formés dans des secteurs qui n'offrent plus de débouchés et que le chômage touche très fortement les jeunes.

Il s'agit de préciser et de mieux faire connaître les filières de l'Agglomération en développement : bâtiment, tertiaire, services à la personne, pôle végétal...

Résultat attendu

Meilleure concordance entre les demandes et les offres d'emploi dans l'Agglomération

Réponse aux besoins de main d'œuvre des filières en développement

Descriptif

Organiser des visites de chantiers et d'entreprises pour les demandeurs d'emploi.

Favoriser le développement de l'emploi dans les services aux personnes :

- identifier et mesurer les besoins du secteur en formation et en validation des acquis et de l'expérience,
- valoriser les filières et les métiers, sensibiliser aux métiers et formations.

Pilote

Maison de l'Emploi

Elu référent : M. Moreau - Service ressource : Direction Emploi - insertion

Partenaires actuels

Les partenaires de la Maison de l'emploi, CJD, CIJE, entreprises, centres de formation, Anjou Domicile

Calendrier prévisionnel

2006

- Définition des métiers et secteurs à cibler pour les visites de chantier et d'entreprises
- Mesure du besoin du secteur des services aux personnes en nombre de salariés et en niveaux de qualification

2007

- Organisation d'un programme de visites
- Création et diffusion de supports d'information sur la filière et les métiers des services aux personnes

Budget prévisionnel

Inclus dans le budget de la Maison de l'Emploi

Proposer des solutions adaptables aux besoins des personnes âgées en matière de logement et d'hébergement

Contexte local

- L'hébergement des personnes âgées en maison de retraite est de plus en plus tardif.
- L'adaptation du logement à une réduction de la mobilité et le développement des aides à domicile comptent parmi les conditions du maintien à domicile.

Résultat attendu

- **Augmentation de l'offre de logements adaptés aux personnes âgées**
- **Développement des emplois à domicile**

Descriptif

- Intégrer les besoins en logements adaptés aux personnes âgées dans les programmes neufs d'Angers et des pôles relais sur la base des expériences pilotes déjà menées sur le territoire.
- Animer et valoriser un réseau d'aide et de conseils pour l'adaptation des logements existants des personnes âgées.

Pilote

- Elu référent : JC. Antonini

Partenaires actuels

- Angers Loire Métropole, CCAS, Département, bailleurs, Mutualité française Anjou Mayenne

Calendrier prévisionnel

- A définir

Budget prévisionnel

- A définir

Promouvoir les relations entre les générations

Contexte local

En 2015, un français sur 4 sera un senior avec des ressources et une espérance de vie accrue. Si la qualité de vie des personnes âgées repose sur l'hébergement et l'accès à des services adaptés, elle tient également à leur intégration dans la vie sociale.

Un travail d'écoute et d'analyse des besoins des personnes âgées existe au travers des CLIC, Centres locaux d'information et de coordination gérontologique. De même, des actions ont vu le jour pour favoriser les rencontres intergénérationnelles sur le territoire angevin : opération « Grandir et vieillir ensemble », « Mix'âges », Village des générations de Villevêque...

Résultat attendu

- Evolution de la perception de la vieillesse
- Rupture dans l'isolement des personnes âgées
- Transfert de savoirs
- Développement de la citoyenneté
- Développement des lieux et occasions de dialogue entre les générations

Descriptif

- - Promouvoir des colocations entre seniors et étudiants établies sur un échange de service (hébergement contre aide à domicile)
- - Etablir des liens (activités communes, mutualisation des services) entre maisons de retraites, crèches et centres de loisirs
- - Mettre en place des lieux d'accueil et d'échange autour de la question de l'intergénération

Pilote

— Elu référent : JC. Antonini

Partenaires actuels

— Département, CCAS, Etablissements d'hébergement des personnes âgées, CROUS, Mutualité française Anjou Mayenne, Inter réseau de l'économie sociale angevin, Anjou Domicile, CIJE

Calendrier prévisionnel

— A définir

Budget prévisionnel

— A définir

Favoriser le développement d'offres culturelles, sociales, associatives et sportives en direction des seniors

Contexte local — De nombreuses activités existent sur le territoire de l'agglomération mais elles ne sont pas toujours fréquentées par les personnes âgées soit par difficulté pour s'y rendre, soit par manque d'information, soit à cause de leur dispersion géographique.

Résultat attendu — **Augmentation de la fréquentation des activités existantes par les personnes âgées**

Descriptif —

- Editer un guide senior de l'Agglomération présentant les différents services et dispositifs permettant de favoriser le maintien à domicile, l'autonomie et la vie sociale, et regroupant l'ensemble des services et structures s'adressant aux personnes de + 60 ans
- Promouvoir et développer le « chèque domicile liberté » pour améliorer l'accessibilité des personnes âgées aux activités et services sociaux
- Proposer un service de transports en commun pour faciliter l'accès à certaines activités (cours du soir, conférences...) à partir d'une réflexion sur les modes de transport accessible par les seniors
- Solliciter les acteurs professionnels et amateurs locaux pour proposer des interventions renouvelées et variées dans les clubs du 3^{ème} âge
- Former des animateurs " itinérants " (sur plusieurs communes) pour offrir des activités plus variées dans les clubs du 3^{ème} âge

Pilote — Elu référent : JC. Antonini

Partenaires actuels — Département, Communes, CCAS, Anjou Domicile, Mutualité française Anjou Mayenne, Université angevine du Temps Libre

Calendrier prévisionnel — A définir

Budget prévisionnel — A définir

Mettre en place un plan de déplacements d'entreprise dans le cadre du plan de déplacements urbains

Contexte local

La réflexion sur le plan de déplacements d'entreprise (PDE) de la ville d'Angers, d'Angers Loire Métropole et du CCAS a été lancée à l'automne 2003. Il s'agit d'inciter les 4 500 agents à emprunter les transports en commun ou à utiliser les modes doux de déplacements.

Après un an et demi de travail en concertation avec les agents, les instances décisionnaires des trois collectivités ont validé en 2005 trois plans d'actions.

Résultat attendu

- **Changement des comportements**
- **Réduction des émissions de gaz à effet de serre**
- **Réduction des dépenses liées aux transports**

Descriptif

- **Transports en commun :**
 - prise en charge par l'employeur de 50 % du prix d'achat d'un abonnement mensuel
- **Vélo :**
 - amélioration des stationnements vélo au niveau de l'îlot centre-ville
 - installation d'un parc relais voitures/vélos au centre du Doyenné
 - mise à disposition de 70 vélos « VéloCité » pour le personnel
- **Covoiturage :**
 - mise en place d'une centrale de covoiturage sur l'Intranet du personnel

Pilote

- Ville d'Angers / Angers Loire Métropole / CCAS
Elu référent : R. Perron, C. Deroche, MT. Tondut - Service ressource : Direction des ressources humaines

Partenaires actuels

- Les services des 3 collectivités, ADEME

Calendrier prévisionnel

2006

- Consolidation des actions engagées
- Définition de nouvelles actions, en fonction des premiers résultats

2007

A définir

Budget prévisionnel

- **2006 :** Ville d'Angers et CCAS : 50 000 €
Angers Loire Métropole : 40 000 €
- **2007 :** A définir

Sensibiliser les agents pour mettre en œuvre les gestes quotidiens exemplaires

Contexte local

Le service Communication et relations internes est commun aux trois collectivités Angers Loire Métropole, Ville d'Angers et Centre communal d'action sociale de la Ville d'Angers. Plus de 3200 agents sont concernés par les actions engagées par la com' interne. Dans le cadre du plan d'actions de la Ville d'Angers, des actions de sensibilisation ont été déjà engagées. Il s'agit de poursuivre et d'amplifier ces actions pour atteindre un plus grand nombre d'agents.

Résultat attendu

- Développement d'une culture commune
- Modification des méthodes de travail

Descriptif

Utiliser des outils différents pour faire connaître les enjeux et valoriser les exemples concrets initiés dans les services :

- journée « portes ouvertes » pour sensibiliser le personnel au développement durable
- « l'empreinte durable », rubrique régulière dans le journal interne Contact
- diffusion régulière de bons gestes sur l'Intranet
- exposition des gestes pour ma planète

Relayer des offres de formation « développement durable »

Pilote

Ville d'Angers / Angers Loire Métropole / CCAS
 Elu référent : MT. Tondut, C. Deroche - Service ressource : Communication et relations internes

Partenaires actuels

Mission développement durable, Maison de l'environnement, Ressources humaines, Prospective Evaluation Qualité (PEQ), CNFPT, ADEME

Calendrier prévisionnel

2006

- Organisation de la première journée « portes ouvertes »

2007

A définir

Budget prévisionnel

2006 : A définir

2007 : A définir

Poursuivre les diagnostics énergétiques des bâtiments d'Angers Loire Métropole et mettre en œuvre un plan d'actions adapté

Contexte local	Des diagnostics ont d'ores et déjà été menés sur le patrimoine immobilier d'Angers Loire Métropole.		
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> — Changement des comportements — Réduction de la consommation énergétique — Réduction de la dépense énergétique — Retour sur investissement 		
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> — Informer les élus, les agents et les usagers des objectifs des diagnostics, sur la base des opérations déjà menées — Déterminer les bâtiments à étudier prioritairement en fonction de leur fréquentation, de leurs consommations... — Réaliser des bilans techniques simplifiés (visite, analyse des factures...) et une analyse des pratiques (gestes effectués) pour définir les travaux à entreprendre et les actions de sensibilisation à mener — Valoriser les résultats dans le cadre de journées de sensibilisation — Animer la campagne Display pour qu'elle constitue un levier de sensibilisation pour toutes les communes 		
Pilote	Angers Loire Métropole / Elu référent : à définir - Service ressource : Direction de la construction et de la maintenance du patrimoine		
Partenaires actuels	ADEME, communes		
Calendrier prévisionnel	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur le lancement de la démarche dans le cadre d'une journée de sensibilisation - Adhésion à Display - Lancement d'une campagne de diagnostics sur les bâtiments communautaires </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>2007</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des préconisations - Valorisation des résultats dans le cadre d'une journée de sensibilisation </td> </tr> </table>	<p>2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur le lancement de la démarche dans le cadre d'une journée de sensibilisation - Adhésion à Display - Lancement d'une campagne de diagnostics sur les bâtiments communautaires 	<p>2007</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des préconisations - Valorisation des résultats dans le cadre d'une journée de sensibilisation
<p>2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information sur le lancement de la démarche dans le cadre d'une journée de sensibilisation - Adhésion à Display - Lancement d'une campagne de diagnostics sur les bâtiments communautaires 	<p>2007</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre des préconisations - Valorisation des résultats dans le cadre d'une journée de sensibilisation 		
Budget prévisionnel	<p>2006 : 40 000 €</p> <p>2007 : 15 000 €</p> <p>Selon la nature des diagnostics, des subventions de l'ADEME viendront s'ajouter.</p>		

Mettre en œuvre la clause d'insertion dans les marchés publics

Contexte local

L'article 14 du Code des marchés publics offre la possibilité aux collectivités territoriales d'utiliser la clause d'insertion comme condition d'exécution d'un marché. L'attribution du marché se fait selon les règles habituelles. Les entreprises sont informées qu'elles devront consacrer un certain pourcentage du temps de travail généré par le marché à une action d'insertion.

Les grands chantiers en cours (opérations de rénovation urbaine) ou d'ores et déjà programmés (tramway) permettent de mettre en œuvre la clause d'insertion sur le territoire d'Angers Loire Métropole.

Angers Loire Métropole a également inséré la clause sur d'autres marchés (nettoyage de locaux, espaces verts, collecte des cartons...).

Résultat attendu

Création d'emplois

Augmentation des actions de formation professionnelle, de mise à niveau et d'adaptation à l'emploi

Descriptif

- Généraliser l'introduction de la clause dans les marchés pour lesquelles elle peut réellement être mise en application
- Engager un dialogue avec les entrepreneurs locaux

Pilote

Angers Loire Métropole

Elu référent : M. Moreau - Service ressource : Direction Emploi / insertion

Partenaires actuels

Cellule marchés publics, Mission tramway, communes, ANPE, Mission locale, Direction départementale de l'emploi et de la formation professionnelle

Calendrier prévisionnel

2006

2007

- Poursuite des actions engagées : application de la clause aux marchés du tramway
- Etudes d'opportunité pour l'insertion de la clause dans le cadre de nouveaux marchés

Budget prévisionnel

2006 : Inclus dans le budget de fonctionnement

2007 : Inclus dans le budget de fonctionnement

Généraliser les achats verts, éthiques et équitables dans la commande publique

Contexte local

Les marchés publics représentent actuellement 10% du PIB de la France. Dans le cadre du Code des marchés publics, les collectivités ont la possibilité de travailler sur des critères sociaux et environnementaux dans leurs marchés.

La Ville d'Angers travaille sur cette question depuis 2003. Les premières actions entreprises laissent entrevoir la possibilité de faire évoluer sensiblement l'offre des fournisseurs. Pour ce faire, il est apparu nécessaire de mettre en réseau les collectivités territoriales, qui partagent le même cadre juridique.

La constitution d'un réseau Grand Ouest « commande publique et développement durable » vise à faciliter l'échange de pratiques entre les collectivités d'une part, et à adopter une position commune vis-à-vis des fournisseurs d'autre part, de manière à développer l'offre de produits et de services responsables à partir d'une demande solide.

Résultat attendu

- **Augmentation de la part des achats responsables dans le budget total de la commande d'Angers Loire Métropole**
- **Augmentation des appels d'offre intégrant des clauses environnementales et éthiques**
- **Augmentation des réponses aux appels intégrant les clauses environnementales et éthiques**

Descriptif

- Adhérer au réseau Grand Ouest « commande publique et développement durable »
- Sensibiliser le Conseil communautaire et la commission d'appels d'offres à l'intérêt de l'achat responsable (gisements d'économie, exemplarité, effet d'entraînement)
- Définir des familles de produits et des critères d'achats responsables
- Faire un inventaire des pratiques d'Angers Loire Métropole et de ses fournisseurs
- Proposer des formations « achats responsables » à destination des services et des acheteurs
- Anticiper l'ouverture du marché de l'énergie en recensant les besoins en énergie et en formalisant une demande en énergie verte à intégrer dans les futurs appels d'offre

Pilote

Angers Loire Métropole
Elu référent : G. Mahé - Service ressource : Cellule marchés publics

Partenaires actuels

Mission développement durable, Mission prévention des déchets, ADEME, réseau Grand Ouest, CNFPT, Inter réseau de l'économie sociale angevin

Calendrier prévisionnel

2006

- Adhésion au réseau Grand Ouest et sensibilisation interne
- Sensibilisation de tous les fournisseurs
- Choix d'un marché test

2007

- Expérimentation du marché test

Budget prévisionnel

2006 : Inclus dans le budget de fonctionnement
(exception faite de l'adhésion au réseau Grand Ouest : 2 000 €)

2007 : Inclus dans le budget de fonctionnement
(exception faite de l'adhésion au réseau Grand Ouest : 2 000 €)

Renforcer la coopération décentralisée avec Bamako, dans les principes de développement durable

Contexte local	<p>La coopération décentralisée repose sur des échanges réciproques et vise un développement local. Elle dépasse donc le simple don qui tient davantage de l'aide humanitaire.</p> <p>Angers est signataire de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable, élaborée en 2004 par l'Association Française du Conseil des Communes et Régions d'Europe, Cités Unies France et le Comité 21. Cette Charte est également soutenue par de nombreuses associations de collectivités (AMF, AMGVF, APVF, ...).</p>				
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> - Meilleure synergie entre les projets - Conformité des projets à la Charte de la coopération décentralisée 				
Descriptif	<p>Réaliser un état des lieux des acteurs impliqués (communes, associations...) et des actions menées (à Bamako et à Angers)</p> <p>Vérifier l'application des principes de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diagnostic partagé préalable : impacts sociaux, économiques, environnementaux et culturels des actions envisagées - Définition d'un dispositif d'évaluation pour limiter, anticiper, gérer ou éviter d'éventuelles conséquences négatives - Association de l'ensemble des partenaires concernés des communes et prise en compte des acteurs de différents niveaux (local, régional, national...) - Participation - Formation - Capitalisation 				
Pilote	<p>2006 : Angers Loire Métropole Elu référent : D. Servant, D. de Ferrières - Service ressource : Mission développement durable</p> <p>2007 : à définir</p>				
Partenaires actuels	Communes, Département, acteurs économiques locaux impliqués				
Calendrier prévisionnel	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; text-align: center;">2006</td> <td style="width: 50%; text-align: center;">2007</td> </tr> <tr> <td style="text-align: center;">- Etat des lieux</td> <td style="text-align: center;">- Mise en œuvre de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable</td> </tr> </table>	2006	2007	- Etat des lieux	- Mise en œuvre de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable
2006	2007				
- Etat des lieux	- Mise en œuvre de la Charte de la coopération décentralisée pour le développement durable				
Budget prévisionnel	Inclus dans le budget de fonctionnement				

Accompagner les communes de l'Agglomération pour la mise en œuvre et l'animation d'initiatives développement durable

Contexte local	<p>Les communes n'ont pas toutes le même positionnement ni les mêmes besoins au regard de la mise en œuvre du développement durable. Trois cas sont globalement à distinguer : la commune est pilote d'une action, la commune développe une action du plan d'actions, la commune est à l'initiative d'une action nouvelle.</p> <p>Le rôle de la Mission développement durable d'Angers Loire Métropole en terme d'accompagnement peut donc aller de « centre de ressources » à celui de « support méthodologique ». Pour autant, elle ne peut jouer ni « faire pour » ou encore « à la place de ».</p>		
Résultat attendu	<ul style="list-style-type: none"> — Augmentation du nombre d'initiatives communales en matière de développement durable — Construction d'un réseau d'échanges — Valorisation des expériences locales 		
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> — Identifier la Mission développement durable comme point d'entrée unique pour les demandes d'appui de la part des communes (analyse, réponse / orientation) — Faire connaître les actions de l'Observatoire des bonnes pratiques (rôle de veille et de diffusion) — A partir des expériences communales, définir des outils communs 		
Pilote	<p>Angers Loire Métropole</p> <p>Elu référent : G. Mahé / Service ressource : Mission développement durable</p>		
Partenaires actuels	<p>Observatoire des bonnes pratiques de la Ville d'Angers, communes, ADEME, CNFPT</p>		
Calendrier prévisionnel	<table border="0" style="width: 100%;"> <tr> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information auprès des communes concernant le rôle de la Mission développement durable et de l'Observatoire des bonnes pratiques - Définir des outils communs sur la thématique de l'énergie </td> <td style="width: 50%; vertical-align: top;"> <p>2007</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan des demandes d'appui et définition éventuelle de nouvelles thématiques </td> </tr> </table>	<p>2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information auprès des communes concernant le rôle de la Mission développement durable et de l'Observatoire des bonnes pratiques - Définir des outils communs sur la thématique de l'énergie 	<p>2007</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan des demandes d'appui et définition éventuelle de nouvelles thématiques
<p>2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information auprès des communes concernant le rôle de la Mission développement durable et de l'Observatoire des bonnes pratiques - Définir des outils communs sur la thématique de l'énergie 	<p>2007</p> <ul style="list-style-type: none"> - Bilan des demandes d'appui et définition éventuelle de nouvelles thématiques 		
Budget prévisionnel	<p>Inclus dans le budget de fonctionnement</p>		

Déployer un dispositif de suivi et d'évaluation

Contexte local

Le lancement de la démarche d'Agenda 21 a impliqué un certain nombre d'acteurs, notamment pour l'élaboration du 1^{er} plan d'actions.

La démarche engagée vise à intégrer progressivement davantage d'acteurs en ce qui concerne la définition et la mise en œuvre des actions et le suivi de la démarche dans son ensemble.

Le dispositif mis en place pour la phase d'élaboration de l'Agenda 21 doit évoluer pour permettre la mise en œuvre du premier plan d'actions, son suivi et la préparation des plans d'actions suivants.

Résultat attendu

Mobilisation croissante des acteurs locaux dans la démarche

Production d'un rapport annuel circonstancié et chiffré

Augmentation des pilotes extérieurs à Angers Loire Métropole (2^{ème} plan d'actions)

Descriptif

Piloter
Réuni deux fois par an, le Comité de pilotage réoriente la démarche et valide les rapports d'activités (mise en œuvre effective des actions, moyens consommés, résultats des actions) et les résultats globaux (évolution de l'état du territoire)

Coordonner
La mission développement durable assure le suivi du plan d'actions (recueil des résultats auprès des pilotes des actions)

Evaluer et capitaliser

- la définition des indicateurs globaux se poursuit
- le rapport d'activités et les résultats globaux sont communiqués au grand public

Pilote

Angers Loire Métropole

Elu référent : G. Mahé - Service ressource : Mission développement durable

Partenaires actuels

Pilotes, Conseil de développement, AURA, Agence de développement économique, ADEME

Calendrier prévisionnel

2006	2007
<p>mi 2006</p> <ul style="list-style-type: none"> - 1^{ère} réunion de suivi du Comité de pilotage : mi-parcours de la 1^{ère} année du plan d'actions 2006-2007 	<ul style="list-style-type: none"> - 2^{ème} réunion de suivi du Comité de pilotage : validation du bilan d'activités 2006 - Communication grand public du bilan d'activités 2006 du premier plan d'actions (presse et/ou rencontres) - 3^{ème} réunion de suivi : mi-parcours de la 2^{ème} année du plan d'actions 2006-2007

Budget prévisionnel

Inclus dans le budget de fonctionnement

Glossaire



Achat responsable	La responsabilité s'inscrit dans une approche globale de prise en compte des enjeux du développement durable, visant à concilier développement économique, équité sociale et protection de l'environnement. Pour les administrations publiques, il s'agit de renforcer la croissance et l'efficacité économiques, tout en contribuant à améliorer les conditions de travail, et à préserver l'environnement. Minefi
Achat vert	Se dit des achats plus respectueux de l'environnement, c'est-à-dire qui prennent en compte la politique du fabricant et du distributeur en matière d'environnement, comme la recyclabilité des produits, la maîtrise environnementale des procédés de fabrication, la reprise des produits en fin de vie, la diminution des emballages. L'objectif est de contribuer au développement durable par les économies d'énergie ou la réduction du volume des déchets. Union des Groupements d'achats publics
Achat éthique	Le commerce éthique s'adresse aux acteurs des filières classiques de l'économie marchande (ouvrier(e)s, syndicats, usines, commerçants, hypermarchés...) L'objectif est de faire progresser et respecter les droits sociaux fondamentaux (interdiction du travail forcé, interdiction de l'exploitation des enfants, respect de la liberté d'organisation et du droit de négociation collective, non-discrimination, ...) - Cités Unies France
Achat équitable	Complémentaire à l'achat éthique, cette démarche repose sur la création de filières alternatives mettant en relation des acteurs de l'économie solidaire (groupements de producteurs exclus ou désavantagés, coopératives, magasins généralement associatifs gérés pour l'essentiel par des bénévoles, ...). Le commerce équitable vise, en plus du respect des droits humains, à apporter un revenu qui permette à chacun de prendre en charge ses besoins fondamentaux et à préserver l'environnement naturel, social, culturel et économique. En France, les deux principaux acteurs du commerce équitable sont la fédération Artisans du Monde et Max-Havelaar - Cités Unies France
Approche Environnementale de l'Urbanisme (AEU)	Cette démarche permet aux responsables de la planification territoriale, de l'urbanisme et de l'aménagement urbain d'intégrer les contraintes liées à la gestion des questions environnementales en amont des projets et aux différentes échelles de projets (SCOT, PLU, aménagements opérationnels). Elle traite des choix énergétiques, de l'environnement climatique, de la gestion des déplacements, de la gestion de l'eau, de la gestion des déchets, de l'environnement sonore, des sites et sols pollués et de la diversité biologique - ADEME
Biodiversité	Elle désigne la variabilité des organismes vivants de toute origine y compris, entre autres, les écosystèmes terrestres, marins et autres écosystèmes aquatiques et les complexes écologiques dont ils font partie; cela comprend la diversité au sein des espèces et entre espèces ainsi que celle des écosystèmes. Agora 21 : Association pour l'Information, la Communication, et la Gouvernance pour le Développement Durable
Coopération décentralisée	Coopération initiée et animée par les élus des villes et autorités locales. Agora 21 : Association pour l'Information, la Communication, et la Gouvernance pour le Développement Durable
Commande publique	Elle correspond au montant des achats des administrations publiques (fournitures et prestations de services). En France, elle représente environ 10% du Produit Intérieur Brut. Minefi
Croissance	La croissance économique est une notion quantitative, définie par l'augmentation soutenue du Produit Intérieur Brut. Le PIB mesure l'augmentation des richesses (bien et services) produites par un pays sur une période donnée, un an en général. Il est exprimé en terme monétaire.
DEEE	Déchets d'équipement électriques et électroniques, issus des équipements fonctionnant grâce au courant électrique. Tous les composants, sous-ensembles, et produits consommables faisant partie intégrante du produit sont concernés.
Défi pour la Terre	Il s'agit d'une opération lancée par la Fondation Nicolas Hulot pour la Nature et l'Homme et l'ADEME (Agence pour l'Environnement et la Maîtrise de l'Energie) pour mobiliser les Français en faveur de la protection de la planète. Ce défi incite chacun à s'engager à réduire son impact écologique en accomplissant des gestes simples et concrets au quotidien. Fondation Nicolas Hulot
Développement endogène	Un développement fondé sur la qualification, la réciprocité et la mobilisation du tissu social local. Le territoire compte sur " ses propres forces ".
Display	Campagne européenne conçue par des spécialistes de l'énergie de 20 villes européennes. Elle est destinée à encourager toute autorité locale à afficher volontairement les performances énergétiques et environnementales de ses bâtiments publics, en utilisant le modèle de l'étiquette des appareils électroménagers. Energie-Cités

Eco-développement	— A la veille de la Conférence des Nations Unies sur l'Environnement humain de Stockholm (1972), le réexamen des liens entre environnement et développement permet d'introduire un modèle de développement économique compatible avec l'équité sociale et la prudence écologique, qui serait basé sur la satisfaction des besoins plutôt que sur une augmentation incontrôlée de l'offre. MEDD
Eco-entreprise	— Les éco-activités produisent des biens et des services capables de mesurer, de prévenir, de limiter ou de corriger les impacts environnementaux tels que la pollution de l'eau, de l'air, du sol, ainsi que les problèmes liés aux déchets, au bruit et aux éco-systèmes. Minefi
Economie sociale et solidaire	— Plus connue de nos concitoyens par le nom des familles qui la composent, l'économie sociale est le terme générique pour désigner les groupements de personnes (et non de capitaux) jouant un rôle économique : les coopératives de toutes natures (salariés, usagers, d'entreprises), les mutuelles (d'assurance ou de prévoyance santé), la plupart des associations gestionnaires. L'économie solidaire est une forme émergente de l'économie sociale, surtout axée vers les initiatives de développement local, de réinsertion et de lutte contre l'exclusion. Conseil des Entreprises, Employeurs et Groupements de l'Economie Sociale.
Effet de serre	— La terre reçoit à la fois un rayonnement provenant directement du soleil et un rayonnement réfléchi par l'atmosphère, ce qui entraîne une élévation des températures moyennes à la surface. Cet effet est amplifié par les formes contemporaines du développement des activités humaines. En effet, la plupart des activités humaines (transports, chauffage, réfrigération, industrie, élevage, déchets...) rejettent des gaz à effet de serre. En particulier, l'utilisation de sources fossiles d'énergie (charbon, pétrole, gaz) ou de l'électricité produite à partir de ces sources fossiles, émet du CO ₂ , qui se diffuse très rapidement dans l'atmosphère et y demeure en moyenne plus d'un siècle avant d'être "piégé" dans des "puits à carbone", comme la végétation. Agora 21 : Association pour l'Information, la Communication, et la Gouvernance pour le Développement Durable
Energie fossile	— Energie produite à partir de composés issus de la décomposition sédimentaire des matières organiques, c'est-à-dire principalement composées de carbone (pétrole, gaz naturel,...)
Étalement urbain	— C'est une expression désignant le phénomène de développement des surfaces urbanisées en périphérie des grandes villes. Cet étalement, qui est lié au développement démographique des agglomérations, se fait avec une densité du bâti d'autant plus faible que l'on s'éloigne du cœur des villes. Services Culture Editions Ressources pour l'Education Nationale
Gaz à effet de serre	— Gaz, tel que le dioxyde de carbone ou le méthane, qui renvoie les rayonnements infrarouges émis et réfléchis par la Terre et contribue ainsi à retenir la chaleur dans l'atmosphère. OCDE
GIEC	— Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. Il a été mis en place en 1988 par l'Organisation Météorologique Mondiale et le Programme des Nations Unies pour l'Environnement. Son rôle est d'évaluer toute information scientifique technique et socio-économique intéressante pour la compréhension du risque des changements climatiques induits par les activités humaines." Agora 21 : Association pour l'Information, la Communication, et la Gouvernance pour le Développement Durable.
Indice de Développement Humain	— L'IDH est un indice composite. Il est la moyenne de trois indices quantifiant : la longévité (espérance de vie à la naissance), le niveau d'éducation (taux de scolarisation et d'alphabétisation) et le niveau de vie (logarithme du produit intérieur brut par habitant en parité de pouvoir d'achat). PNUD
Objectifs du Millénaire pour le développement	— Des objectifs globaux que les dirigeants du monde entier ont fixés lors du Sommet du Millénaire en septembre 2000 constituent un agenda ambitieux pour réduire la pauvreté, ainsi que ses causes et manifestations. Les objectifs sont les suivants : Réduire de moitié l'extrême pauvreté et la faim, réaliser l'éducation primaire universelle et l'égalité des sexes, réduire de deux tiers la mortalité des enfants de moins de 5 ans et de trois quarts la mortalité maternelle, inverser la tendance en matière de propagation du VIH/sida et du paludisme, et réaliser un développement durable et assurer la viabilité de l'environnement. PNUD
Pays du Nord	— Expression désignant les pays membres de l'OCDE (Organisation de Coopération et de Développement Economique), autrement appelés " pays développés " (30 membres dont l'Allemagne, la France, Les Etats-Unis, le Mexique, la Turquie...). OCDE
Pays du Sud	— Expression désignant les pays en développement, anciennement appelés " Tiers Monde ".
Pays à hauts revenus	— Il s'agit des " pays à revenu élevé " (classification de la Banque Mondiale) dont le revenu national brut par habitant est supérieur ou égal à 9386 dollars US (référence 2003). Banque Mondiale
Pays les plus pauvres	— Il s'agit des " pays à faible revenu " (classification de la Banque Mondiale) dont le revenu national brut par habitant est inférieur ou égal à 765 dollars US (référence 2003). Banque Mondiale

Pauvreté monétaire	— Elle exprime un aspect du niveau de vie et résulte d'une insuffisance de ressources qui engendre une consommation faible. Sa mesure s'appuie soit sur le revenu soit sur la consommation traduit en valeurs monétaires. Concernant le revenu, deux seuils sont distingués : moins de 1\$ par jour ou moins de 2\$ par jour. PNUD
PDU	— Institué par la loi d'orientation des transports intérieurs de 1982 et rendu obligatoire par la loi sur l'air de 1992 dans les agglomérations de plus de 100 000 habitants, le plan de déplacement urbain a été redéfini par le titre III de la loi SRU. Il propose des orientations pour l'ensemble des moyens de transport et de déplacement à l'intérieur de l'agglomération. Il doit être en adéquation totale avec le schéma de cohérence territoriale (SCOT). DATAR
PLH	— Le programme local de l'habitat est un document d'études et de programmation créé en 1983 et établi à l'échelle d'une commune ou d'un ensemble de communes. Le PLH définit pour une durée minimum de 5 ans les objectifs prioritaires en matière d'habitat, notamment en ce qui concerne le logement des personnes défavorisées et la répartition équilibrée de l'offre de logements entre les communes. DATAR
PLU	— Le plan local d'urbanisme est un document qui, au terme de la loi relative à la solidarité et au renouvellement urbain, a remplacé les Plans d'Occupation des Sols et dont la fonction est d'exprimer la cohérence des autres documents locaux de planification (dont le PDU et le PLH). DATAR
PNUD	— Le Programme des Nations Unies pour le Développement aide les pays en développement à élaborer leurs propres solutions aux problèmes nationaux et mondiaux au moyen de programmes et de services novateurs. Il intervient dans le monde entier pour mettre en rapport les pays donateurs et récipiendaires, le secteur public et le secteur privé, les conseils de politique et les ressources de programmes. PNUD
Projet d'agglomération	— Le Projet d'agglomération se décline sous la forme d'un contrat signé entre la Communauté d'agglomération, l'Etat et la Région, dans le cadre du volet territorial du Contrat de Plan Etat-Région. Créé par la loi du 29 juillet 1982, les CPER accompagnent la décentralisation et la déconcentration de l'action publique. DATAR
Multipolarité	— La polarité constitue un lieu de vie qui mêle notamment habitat, emplois, services, commerces, loisirs... Attractive en concentrant ces usages, elle vise à optimiser les déplacements et la consommation de l'espace. AURA
Réchauffement climatique	— Elévation de la température de la Terre due à la rétention de l'énergie solaire par certains gaz présents dans l'atmosphère (vapeur d'eau, dioxyde de carbone, hémioxyde d'azote et méthane, par exemple). En raison de l'effet de réchauffement qu'ils exercent, ces gaz sont appelés gaz à effet de serre. S'ils étaient totalement absents de l'atmosphère, il y aurait une plus grande déperdition de chaleur vers l'espace et la température moyenne de la Terre serait inférieure de 33°C à ce qu'elle est aujourd'hui. A l'opposé, une accumulation rapide de ces gaz dans l'atmosphère peut entraîner une élévation des températures. OCDE
Worldwatch Institute	— Fondé en 1974 par Lester Brown, le Worldwatch Institute est une organisation indépendante qui allie recherche interdisciplinaire et réflexion globale. Source clé d'information sur les interactions entre les sphères économiques, sociales et environnementales, le travail de l'organisation se focalise sur la transition de la société vers un modèle soutenable en termes sociaux et environnementaux.
WWF	— Organisation Mondiale de Protection de la Nature.
Zones humides	— On entend habituellement par zone humide des prairies humides, des marais, des marécages, des fagnes, des tourbières, des lagunes, des étendues d'eaux naturelles ou artificielles, permanentes ou temporaires, stagnantes ou courantes, douces, saumâtres ou salées, y compris des étendues d'eau marine dont la profondeur à marée basse n'excède pas six mètres. Les zones humides sont des espaces de transition entre la terre et l'eau. Elles sont le lieu des étapes essentielles du cycle de la vie. En outre, elles constituent des éléments déterminants dans la gestion de l'eau : elles écrètent les crues et régulent les débits des fleuves, elles épurent les eaux des bassins versants et des cours d'eau, en dégradant les excès de nutriments des matières organiques et des pesticides. Les Amis de la Terre
Zones d'activités	— Les zones d'activités sont des espaces aménagés par les collectivités locales, en vue d'être commercialisés à des entreprises pour l'exercice de leurs activités économiques. Ces sites d'accueil ont pour objectif de renforcer et de structurer le tissu local économique grâce à une offre foncière et immobilière adaptée. Outre les terrains, cette offre comporte selon les cas des bureaux, des centres d'affaires, des bâtiments industriels, des entrepôts... Elle est généralement complétée par des équipements en Voirie et Réseaux Divers, ainsi que divers aménagements (aires de stationnement, signalétique interne, espaces verts...). Des services sont également parfois proposés aux professionnels, dans le cadre d'ateliers relais, de pépinières et d'hôtels d'entreprises, ainsi que par des prestations collectives comme la collecte des déchets, le gardiennage, un service de restauration, des transports collectifs, des crèches... Institut Supérieur des Métiers





Angers Loire Métropole

83, rue du Mail - BP 80529 - 49105 Angers Cedex 02
Tél. : 02 41 05 50 41 • Fax : 02 41 05 50 56
communication@angersloiremetropole.fr
www.angersloiremetropole.fr